



**Frapna Drôme Nature
Environnement**

Rapport d'activité pour l'année 2016

Assemblée générale du 31 mars 2017

Frapna Drôme Nature Environnement • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE
Tél. : 04.75.81.12.44 • E-mail : Frapna-drome@Frapna.org • Site : <http://www.Frapna-drome.org>

Frapna Drôme Nature Environnement est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.

Rapport d'activité 2016

Rappel des objectifs de l'association (*extrait du nouveau règlement intérieur*)

L'objectif principal de l'association est énoncé ainsi :

Frapna Drôme Nature Environnement est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.

La fédération s'emploie à préserver le patrimoine naturel de la planète pour qu'il reste un bien commun géré durablement. Elle est confrontée aux spéculateurs qui s'approprient les ressources naturelles et s'enrichissent en créant parfois même la pénurie.

Dans ses orientations, Frapna Drôme Nature Environnement rappelle qu'elle s'engage pour une réorientation de notre société et de nos modes de vie pour préserver environnement, nature et biodiversité.

Les membres de l'association partagent leur passion pour la faune la flore et les milieux, leur attachement à une qualité de vie et leur solidarité avec tous les hommes. Ils dénoncent les projets destructeurs dans le département et les départements voisins, et participent à créer des alternatives.

Le projet associatif (*extrait du nouveau règlement intérieur*)

Les assemblées générales entérinent ces mots issus des orientations précédentes : « Les urgences écologiques sont connues depuis plus de 50 ans, les solutions aussi : la transition, c'est maintenant! »

Pour répondre à cette demande d'efficacité, les actions de l'association ont été réparties en 4 objectifs prioritaires, qui sous l'objectif principal de l'association forment ensemble le projet associatif :

1. Pour sortir de la boulimie énergétique et lutter contre le dérèglement climatique
2. Pour considérer autrement la nature
3. Pour préserver les ressources naturelles et garder un environnement sain
4. Pour agir ensemble

Chaque action appartient à un pilier, mais doit permettre aussi parallèlement de prendre en compte les autres objectifs de l'association pour être cohérent et garder une vision globale.

Ces 4 piliers du projet associatif structurent les *épines*, le site internet, les rapports d'activité annuels, les ordres du jour et comptes rendus de CA. Le projet associatif est reconduit tout au long de l'exercice et d'un exercice sur l'autre. Il peut évoluer régulièrement en fonction des actions de l'association. Le CA en aménage les sous-rubriques en fonction de cette évolution.

Méthode (*extrait du nouveau règlement intérieur*)

Le mode d'action de l'association est identique pour tous ses projets. Elle vise à animer la démocratie sur les enjeux environnementaux :

- Mutualiser l'information, la diffuser,
- Réunir des groupes, animer leur mobilisation, leur fournir une logistique et une organisation,
- Élaborer ensemble des positions pour participer au débat public,

- Communiquer, former, informer,

2016 : croissance des dons, adhésions et gestes gratuits

Frapna Drôme Nature Environnement agit depuis le 16 mars 1977. En 2016, 857 personnes dont 16 associations ont cotisé, mais ce sont finalement plusieurs milliers de sympathisants qui ont contribué aux objectifs de l'association.

En 2016, comme l'avait souhaité l'assemblée générale et dans la continuité des textes adoptés depuis 2007, l'action s'est poursuivie pour que l'association dispose de moyens adaptés à son projet. Trois leviers ont été utilisés cette année encore :

- Demande exclusive de subventions sur la globalité de notre projet auprès de tous ses partenaires.
- Réduction des dépenses.
- Appel aux dons, à l'implication des adhérents dans le fonctionnement quotidien.

« Soyons le changement que nous voulons voir dans ce monde » disait Gandhi.

Frapna Drôme Nature Environnement se transforme à l'image de la société qu'elle souhaite et recherche sans cesse une plus grande cohérence : ne plus gaspiller, développer des ressources locales citoyennes renouvelables, préserver la qualité de vie, générer du bonheur, de la convivialité.

Si l'enthousiasme et l'énergie sont croissants, le noyau dur des militants qui entretiennent l'outil régulièrement pour qu'il soit solide et cohérent appelle à être renforcé d'urgence en 2017.

1. Pour sortir de la boulimie énergétique et lutter contre le dérèglement climatique

1.1. Sortir du Nucléaire

1.1.1. Contexte

Au début des années 1960, la France réfléchit à la construction de réacteurs nucléaires... Au début des années 1970, EDF est autorisée à construire six premiers réacteurs nucléaires, deux à Fessenheim puis quatre à Bugey dans l'Ain. Le choc pétrolier de 1973 montre la fragilité énergétique de la France, qui accélère et développe la construction de centrales nucléaires. Le contrat programme de 1974 lancera en particulier la construction des centrales locales de Cruas (07) et du Tricastin (26), deux fois quatre tranches de 900 MW exploitées par EDF. En 1977, la Drôme a, de plus, « la chance » de bénéficier du projet d'implantation de l'usine d'enrichissement d'uranium de Pierrelatte par EURODIF. La centrale du Tricastin sera mise en service en 1980 et 1981, la centrale de Cruas en 1984 et 1985. Les catastrophes de Tchernobyl en 1986, puis de Fukushima en 2011, viendront confirmer toutes les craintes exprimées par les anti-nucléaires particulièrement les militants à l'origine de la Frapna mobilisés contre Superphénix en 1977. Dès sa création, Frapna Drôme Nature Environnement dénoncera l'engagement nucléaire français, et particulièrement l'impact et les dysfonctionnements de la centrale drômoise. Frapna Drôme Nature Environnement est adhérente du réseau Sortir du Nucléaire, travaille depuis sa création avec la CRIIRAD et siège au bureau et à la commission locale d'information du Tricastin. La centrale du Tricastin a dépassé désormais les 30 années de fonctionnement. Elle est exposée au risque d'inondation et de séisme et est située à proximité de trois aéroports et dans un complexe nucléaire et chimique comprenant six sites Seveso. Dès 2010, Frapna Drôme Nature Environnement demandait aux responsables la fermeture de cette centrale pour laquelle la probabilité d'accident grave n'arrête plus de croître. En 2013, une présence

anormale de Tritium a été détectée dans les eaux souterraines sous le réacteur, sans que l'origine ne puisse être identifiée. Pour Frapna Drôme Nature Environnement, cette fermeture est plus que jamais prioritaire, elle met en cause notre survie... En 2014, les adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement réunis en Assemblée Générale Ordinaire adoptent à l'unanimité la motion suivante :

Arrêt de la centrale nucléaire du Tricastin, non au rafistolage des vieux réacteurs :

Les quatre réacteurs de la centrale nucléaire du Tricastin mis en service en 1980-1981 avaient été conçus pour une durée de vie de 30 ans. L'Autorité de Sûreté Nucléaire a jugé le 3 décembre 2010 que le réacteur n°1 était apte "à être exploité pour une durée de dix années supplémentaires" par EDF. Le 6 février 2015, l'ASN a annoncé l'autorisation de fonctionnement au-delà de trente ans du réacteur n°2 de la centrale du Tricastin à la suite de sa visite décennale. C'est la première fois en France que des réacteurs pourront fonctionner au moins jusqu'à 40 ans. De nombreux nucléocrates demandent leur prolongement jusqu'à 60 ans ! Cette centrale cumule les défauts : plus de 20 microfissures sur la cuve du réacteur... Elle est exposée aux risques d'inondation, de séisme et de chute d'avion. Sa protection est impossible à assurer comme l'a montré l'intrusion des militants de Greenpeace le 15 juillet 2013. L'analyse des incidents déclarés par l'exploitant à l'ASN depuis l'an 2000 montre une augmentation significative des défaillances techniques (non tenue au séisme de robinets, sources d'alimentation électriques indisponibles...) : 12 incidents en 2012, 8 en 2013, 15 en 2014 et déjà 2 début 2015. Les résultats des tests de sécurité montrent que la centrale de Tricastin ne répond pas à tous les critères européens. Les 55 hectares du site de la centrale sont pollués. Plusieurs fuites de tritium dans la nappe ont été détectées. Les eaux sous la centrale témoignent d'une présence anormale de tritium, largement supérieure à la norme autorisée. L'eau polluée est récupérée, stockée dans une enceinte en principe étanche, diluée puis rejetée dans le canal de Donzère-Mondragon. Mais la pollution n'a pas été éliminée. Depuis l'accident nucléaire de Fukushima, les dangers externes se sont accrus : survols de certaines centrales par des drones, attentats de janvier. L'ineptie des périmètres des plans particuliers d'intervention et des plans d'urgence a été largement démontrée. Cette centrale ne produisant que 6 % de la production d'électricité française, sa fermeture pourrait être largement compensée par des mesures d'économies énergétiques. Alors que l'Autorité de Sûreté Nucléaire envisage d'autoriser la prolongation de l'activité d'autres réacteurs, les adhérents de la Frapna Drôme réunis en Assemblée générale le 27 mars 2015 demandent la fermeture de la centrale du Tricastin et le confinement de la pollution.

1.1.2. Campagne fermeture Tricastin : différents temps.

Tout le monde peut comprendre les enjeux du problème dénoncé depuis plusieurs décennies. Les constats accablants se multiplient, montrant que nous nous rapprochons d'un dénouement tragique. Les épines drômoises les ont décrits dans plusieurs articles illustrés par Pierre Ballouhey :

- Le traitement impossible des déchets et des vieux équipements qui s'accumulent (lire le numéro 178).
- La pollution historique sous le site du Tricastin qui s'aggrave (lire le numéro 179).
- Des transports de substances radioactives dangereux qui exposent les populations aux radiations (lire le numéro 180).
- Des incidents dans la filière nucléaire qui se multiplient et plus particulièrement à la FBFC (AREVA) à Romans (lire le numéro 181).
- Des sols radioactifs dans les Alpes du nord plus de 30 ans après Tchernobyl témoignent de l'impact irréversible des accidents (lire numéro 182).
- Des centrales nucléaires inadaptées et dangereuses face au dérèglement climatique (lire numéro 183).

Nous sommes face au désastre nucléaire comme face au dérèglement climatique : Après la catastrophe de Fukushima, la France et le Japon sont les deux derniers pays riches qui continuent à investir une part importante de leurs recherches dans le nucléaire. Le Conseil d'Administration de Frapna Drôme Nature Environnement a lancé une campagne pour agir avec toute la population pour exiger l'arrêt immédiat de toutes les centrales de plus de trente ans et particulièrement de la centrale drômoise du Tricastin. Des affichettes ont été imprimées et publiées dans les épines drômoises du printemps 2016 : à utiliser pour les placarder dans tous les lieux publics. Pour certaines manifestations ou stands, ces affiches ont été aussi imprimées sur des grands panneaux bâchés à la disposition des adhérents. Ces dessins ont été également mis à disposition pour être communiqués par chacun sur les réseaux sociaux. Les contenus des *épines* cités ci-dessus ont servi à alimenter la conversation. Un jeu était proposé pour dialoguer : « Après un accident sur les centrales nucléaires de Cruas ou du Tricastin, que vaudra ... ta voiture, ta maison, ton terrain, ton entreprise ? » Ce matériel a été utilisé dans tous les événements et dans toutes les animations de l'association. Plusieurs animations spécifiques ont été créées :

La « Drômoise du nucléaire » samedi 2 et dimanche 3 juillet 2016

Un groupe de 10 adhérents sont partis à vélo de Romans pour relier l'ex FBFC (AREVA NP) à la centrale EDF du Tricastin par la ViaRhona. Ceci aura permis de créer un événement visible et médiatique, mais surtout d'aller à la rencontre des personnes nombreuses qui se baladaient sur les voies vertes le week-end. Les cyclistes qui apprécient la qualité de vie générée par ces nouvelles voies vertes, ont partagé l'inquiétude de l'association. Les personnes rencontrées ont souvent encouragé l'association à poursuivre son action ! Des associations partenaires (Stop Nucléaire 26/07 et Réaction en Chaîne Humaine) et des citoyens qui soutiennent la démarche ont accompagné librement les dix adhérents dans le parcours.

Nous aimons les champignons 5 novembre 2016

Frapna Drôme Nature Environnement a proposé une balade naturaliste pour découvrir et mieux connaître les champignons. Les espèces observées ont permis de prendre conscience de la richesse de la biodiversité. L'exposé du résultat des travaux de la CRIIRAD sur la contamination des champignons a renforcé la motivation des participants à demander l'arrêt immédiat de la centrale du Tricastin. Lors de cette animation, les participants ont partagé leur plaisir à être ensemble dans la nature et ont souhaité que les générations futures puissent aussi en bénéficier... Un atelier naturaliste a eu lieu pour permettre d'apprendre à identifier les champignons le mardi suivant cette sortie. A cette occasion, notre association a tenu une conférence de presse avec la CRIIRAD pour faire connaître les incidences du nuage de Tchernobyl sur les sols et les champignons.

Réponse à un accident nucléaire 26 avril 2016

Au mois de mars, le Préfet avait adressé un courrier à tous les maires drômois pour leur annoncer la déclinaison départementale du plan de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur et leur demander leurs avis. Pour permettre une réponse portée collectivement, le maire de Saillans a donc sollicité Frapna Drôme Nature Environnement pour exposer les hypothèses du dossier à la population du village. Cette réunion, ouverte à tous, a eu lieu le mardi 26 avril et a réuni une vingtaine de personnes.

1.1.3. Plainte contre FBFC avec le Réseau Sortir du Nucléaire

En 2012, la FBFC Romans, filiale d'AREVA ne respectait pas, sur un certain nombre de bouteillons contenant des matières fissibles, les règles d'identification, de transfert interne et de stockage. Ceci aurait pu avoir des conséquences lourdes. Frapna Drôme Nature Environnement avec le Réseau Sortir du Nucléaire et Stop Nucléaire 26/07 luttent pour faire reconnaître juridiquement la responsabilité de l'entreprise. Après plusieurs audiences, le tribunal de Valence a délibéré le 7 avril 2016 et déclaré l'action

éteinte car AREVA NP ne pouvait pas être responsable d'infractions commises antérieurement à sa prise de responsabilité directe. Les deux directeurs en sont-ils blanchis pour autant ? Les associations ont donc décidé de faire appel de cette décision. (*épines* n° : 181,184, 185).

1.1.4. Plainte contre EDF avec le réseau Sortir du Nucléaire

Le 24 novembre 2016, au tribunal correctionnel de Valence, EDF paraissait en citation directe, là encore les trois associations unies dénonçaient la non réactivité de cette entreprise par rapport à une fuite de tritium proche des réacteurs 2 et 3 du Tricastin dans les eaux souterraines, constatée le 8.07.2013. Un mois après l'événement EDF n'avait toujours pas identifié l'origine de la fuite et n'avait pas informé l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Dès le 19 décembre 2013 une plainte était déposée pour pollution des eaux. Cette plainte a été classée sans suite après un simple rappel à la loi. Deux citations directes par les associations en décembre 2015 puis le 24 novembre 2016. EDF n'a fourni les éléments justificatifs que la veille du 24 novembre rendant impossible l'intervention de notre avocat. L'affaire a été reportée au jeudi 6 juillet 2017. Il serait important que vous puissiez venir nombreux ce jour-là devant le tribunal de Valence pour soutenir notre action.

1.1.5. Participation à la Commission Locale d'information des Grands Equipements Electriques du Tricastin (CLIGEET)

Notre présence aux deux bureaux et aux deux commissions locales d'information, nous permet d'affirmer nos choix citoyens et de veiller au respect des règles qui se sont renforcées à la suite de l'accident de FUKUSHIMA. Ainsi, nous avons été présents, lors des réunions publiques d'information, lors des visites des sites du Tricastin et de Romans. Pour la première fois en France nous avons pu participer à une visite de contrôle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire sur AREVA Tricastin. Enfin nous nous sommes impliqués dans le groupe de travail pour l'avis de la CLIGEET sur l'enquête publique de démantèlement de Georges Besse 1 (Eurodif) et de l'INB 105. La complexité et la technicité des sujets nous demandent un fort investissement collectif, les adhérents qui voudraient nous soutenir dans ce domaine sont les bienvenus. Heureusement, notre collaboration avec la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radio Activité et plus précisément avec son Président est forte.

1.1.6. Participation à la Commission Locale d'Information FBFC

Il y a eu 2 réunions en 2016 : la première : le 23/06/2016, la seconde : 25/11/2016. Lors de la première réunion, la CLI démarre un nouveau mandat pour une période de 5 ans, jusqu'en 2021, ce qui a conduit entre autres à désigner un nouveau bureau dans lequel la Frapna est représentée par un titulaire et un suppléant. Frapna Drôme Nature Environnement a interrogé la préfecture au sujet de l'installation de la sirène d'alerte et d'information des populations à Romans. Réponse : les anciennes sirènes sont obsolètes, il fallait trouver un nouvel emplacement. En février 2016, le maire de Romans a proposé un nouveau site sur le futur centre communal rue Jean Charcot au sein de la zone du Plan Particulier d'Intervention (PPI) d'Areva NP Romans. A terme, 2 sirènes (état et industriel) seront interconnectées et auront pour vocation d'alerter la population. Frapna Drôme Nature Environnement a participé au groupe de travail sur le PPI. La préfecture prévoit de soumettre ce PPI à la consultation du public fin 2016. Lors de la seconde réunion, la FRAPNA a demandé la réponse de la préfecture quant au rapport élaboré par le groupe de travail sur le PPI. Réponse en cours d'élaboration.

Frapna Drôme Nature Environnement s'est fait confirmer que l'événement classé au niveau 1 du 21 juillet 2016 a été découvert à la suite d'une inspection de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et a souligné qu'il serait intéressant, pour les membres de la CLI, que la présentation de cet événement soit reliée aux suites d'inspection. Réponse négative du directeur du site AREVA NP Romans qui s'en tient à un bilan annuel des inspections.

1.1.7. Participation à l'enquête publique concernant l'arrêt et le démantèlement de l'usine Georges Besse 1

Début 2017, s'est déroulée l'enquête publique sur l'arrêt et le démantèlement de l'ancienne usine d'enrichissement d'uranium mise à l'arrêt en 2012 au Tricastin. Durant un mois, le public était appelé à consulter un dossier de 2300 pages et à donner son avis. Le chantier projeté à haut risque, devrait coûter plusieurs milliards d'euros et durer environ 31 ans. Ni la quantité de matériaux, ni la durée, ni le coût ne peuvent être évalués précisément. Qui va payer ? Il semble possible à une entreprise de mener un grand chantier sur quelques années en garantissant la disponibilité des compétences nécessaires à sa réalisation. Mais sur 31 ans ? Les opérateurs nombreux concernés par ce chantier sont fragiles financièrement : quelles sont les garanties pour qu'ils restent opérationnels sur une telle durée ? Qui peut dire que dans les 31 ans à venir notre organisation restera en capacité de maintenir le niveau technique exigé ? Cette enquête précipitée et très confidentielle dans son organisation, dissimule encore une fois l'impasse dans laquelle nous a mené l'industrie nucléaire.

Notre association a participé à cette enquête, et a diffusé sa position dans la presse.

1.1.8. Communication presse

Sur ces différentes actions, l'association a fait passer une dizaine de communiqués relayés par les différents médias locaux. Des articles sont parus dans Drôme Hebdo et le Dauphiné libéré. Plusieurs émissions de radio alimentées par un représentant de Frapna Drôme Nature Environnement ont permis aussi de faire connaître la position de l'association : RCF, Radio Méga, Radio Saint Ferréol, Radio bleue.

1.1.9. Communication épines

Ces dossiers ont fait l'occasion de plusieurs communications en direction des adhérents et ont alimenté le site Internet www.frapna-drome.org/index.php/energies/nucleaire. Les extraits des 4 numéros des *épines* de 2016 sont dans les fichiers ci-dessous :



ED184 affiches
arrêt centrale.pdf



ED184 AREVA.pdf



ED184 STOCKAGE
DES DECHETS FINLA



ED 185 NUCLEAIRE
ET DROMOISE DU N



ED 186 DROMOISE
DU NUCLEAIRE.pdf



ED 187 AREVA
TRICASTIN.pdf



ED 187 CESIUM 137
ET CHAMPIGNONS.p

1.1.10. Perspective

2017, c'est l'anniversaire des 40 ans de la manifestation contre Superphénix à Creys-Malville. L'histoire de ce projet est symbolique du problème du nucléaire : en dehors de toute démocratie, l'Etat français a investi des sommes énormes dans un matériel dangereux qui ne fonctionne pas et dont le démantèlement, envisagé sur des décennies, semble très difficile à mettre en œuvre. Comme le déclarait une habitante de Fukushima face au public réuni au cinéma Le Navire au mois de mars 2017 : « *L'incertitude du désastre détruit l'avenir* ».

1.2. Refuser les mauvaises solutions

1.2.1. Contexte

Les collectivités peuvent développer une stratégie globale pour combiner transition énergétique et développement du territoire : Le territoire à énergies positives, ou «TEPOS» permet de viser l'autonomie énergétique du territoire. L'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes est engagée dans cette

démarche vertueuse. Un point sur le territoire devrait permettre d'envisager une cohérence en listant les priorités, les freins et opportunités locales : ressources disponibles, contexte socio-économique local, réseaux énergétiques, disponibilité du foncier, infrastructures, transports. Les objectifs à mener devraient ensuite être définis en accord avec toutes les parties prenantes. Ces objectifs devraient tenir compte prioritairement de leurs impacts potentiels sur l'environnement.

Un plan d'action devrait alors être mis en place concernant :

1. L'efficacité énergétique des bâtiments.
2. Un travail sur la mobilité en particulier pour optimiser les flux routiers.
3. La recherche collective et individuelle de sobriété énergétique.
4. Le développement des énergies renouvelables locales.

Pour que la démarche globale réussisse, elle devrait aussi être structurante pour les projets d'aménagement du territoire ... Malheureusement, la construction de démarches rationnelles dans l'intérêt commun est dévoyée par des lobbies économiques qui voient dans ce mouvement l'occasion de faire de nouveaux profits, aspirant au passage des subventions ou des aides des collectivités. Ces lobbies trouvent facilement l'appui d'élus ambitieux de gauche ou de droite jurant que leur mandat sera l'occasion de grandes réalisations. Enrobés dans un beau discours moderne, les projets industriels inadaptés et paradoxaux se multiplient : les annonces concernant le développement de l'aéroport de Chabeuil, de nouvelles infrastructures routières, une nouvelle gare TGV ou le développement d'un habitat pavillonnaire disséminé dans la campagne font recettes (voir avis de Frapna Drôme Nature Environnement sur le Schéma de Cohérence Territoriale Rovaltain et le Plan de Déplacements Urbains sur notre site internet). Sur notre territoire, les lobbys nucléaires auront imposé le développement d'une production énergétique centralisée dangereuse et poussant au gaspillage. Dans la même idée, la centrale biomasse de Pierrelatte développe les mêmes excès. Après le gaz de schiste, voilà des grandes sociétés d'investissement qui veulent développer à Valence la géothermie profonde. Derrière des présentations trompeuses, notre territoire est de moins en moins organisé autour d'un projet politique durable répondant à l'urgence écologique. Les investissements des collectivités devraient pourtant prioritairement engager l'efficacité énergétique des bâtiments, des déplacements, et le changement vers la sobriété énergétique. Le potentiel solaire et éolien est ensuite immense et devrait permettre un vrai développement d'énergie locale. Il faudra être vigilant pour que ces productions d'énergies soient adaptées aux besoins locaux et ne consomment pas des espaces naturels ou agricoles. Le contrôle de leur mise en œuvre par les citoyens est donc indispensable.

1.2.2. Mégacentrales biomasse

L'année 2016 n'aura pas été l'occasion de porter des nouvelles actions spécifiques ciblant les dysfonctionnements de la mégacentrale biomasse installée à Pierrelatte. Pourtant, à plusieurs reprises, nous avons dénoncé les effets collatéraux de cette recherche de bois à outrance, à travers la pratique des coupes rases en plusieurs endroits du département. Celles-ci auront impacté des milieux naturels et en particulier des ripisylves sur plusieurs rivières drômoises (voir point 2.2.4 de ce rapport) ...

1.2.3. Géothermie profonde

Frapna Drôme Nature Environnement a encouragé le public à participer à l'enquête publique concernant le projet de géothermie profonde de Valence, en faisant connaître les réserves de l'Autorité Environnementale. Les numéros des *épines* 184 et 187 ont souligné les incohérences de ce projet. Nous sommes bien là devant un faux nez de développement durable qui peut entraîner outre les risques de pollution de nappes phréatiques de première importance, des possibilités d'explosion et des remontées

d'hydrocarbures voire de boues radioactives dans un secteur urbanisé. La ville de Valence a choisi de travailler avec la société Fonroche, peu expérimentée dans ce domaine et lui a permis d'obtenir 2,6 hectares de bonnes terres agricoles à 24 euros le m², puis elle a modifié le PLU pour en faire un terrain constructible. Belle affaire pour l'entreprise ! Reste une question : si Fonroche, au lieu de trouver de l'eau chaude, découvre des gaz de schistes, et même si elle s'est engagée à ne pas les exploiter, ne pourrait-elle pas vendre sa découverte à d'autres ?

1.2.4. Gaz de schiste

Cette année, nous n'avons pas eu d'actions spécifiques sur le sujet. Notre association agit toujours au sein des collectifs drômois. Il faut rester vigilant car cette mauvaise histoire avance toujours et demandera sûrement une mobilisation en fonction des cours du pétrole et de la politique du gouvernement français à découvrir...

1.2.5. CSR

On retrouvera aussi cette action dans le troisième chapitre de ce rapport « Pour préserver les ressources naturelles et garder un environnement sain » (voir paragraphe 3.4.2 concernant les déchets). « Valoriser » les déchets en énergie pour éviter leur enfouissement ? Cette idée n'est pas nouvelle... Elle est à l'origine de la mise en œuvre des incinérateurs. Ces équipements ont deux inconvénients majeurs : les déchets incinérés sont de mauvais combustibles car ils contiennent une part importante d'eau ; leur combustion génère des produits hautement toxiques dont certains repartent dans les milieux et impactent la santé des populations (dioxines). Plusieurs affaires graves auront amené ainsi les citoyens à refuser la construction de nouveaux incinérateurs (projets de Laveyron et de Portes-les-Valence pour la Drôme). En partant de Combustibles Solides de Récupération (CSR) à la place de déchets non-triés, l'incinération est relancée. Elle a toujours les mêmes inconvénients mais devient attractive économiquement dans un contexte de transition énergétique. En effet, les CSR sont fabriqués à partir de déchets mal triés à fort pouvoir calorifique comme le papier, carton, bois et plastique : leur combustion serait meilleure et le bilan énergétique de l'opération pourrait être donc supérieur. Grâce à l'aide apportée par l'Etat pour développer de nouvelles ressources énergétiques, c'est une opération rentable pour les promoteurs de ces équipements qui utilisent la chaleur et revendent l'électricité produite par cogénération. Parallèlement, le coût de l'enfouissement des déchets est en hausse. Voilà donc les syndicats de traitement des déchets, les collectivités qui viennent, avec l'argent public, en renfort de l'Etat pour développer cette filière au service des industriels qui conçoivent ces « chaudières » et les utilisent. Des opérations de communication essayant de faire croire à des accords gagnants entre collectivités et acteurs économiques, feront-elles oublier aux citoyens les hypothèses suivantes ?

1 Incinérer, c'est polluer : l'incinération des CSR dégagera soufre, azote, chlore, fluor, brome, métaux lourds, dioxines/furanes... Le filtrage des fumées ne règle pas les problèmes mais les transfère seulement au traitement des filtres!

2 Avec les CSR, nous poursuivons deux objectifs opposés : la société devrait engager des plans pour permettre rapidement la diminution des déchets. Les clés de cet effort collectif, exigé désormais par la Loi, seraient la disparition du gaspillage, le développement des filières performantes d'éco conception, de tri, de réemploi ou de recyclage. Si l'objectif est atteint, les déchets seront moins riches en combustible et leur quantité réduite. Alors veut-on réduire les déchets ou produire un combustible ?

3 Ce n'est pas une production d'énergie renouvelable ni soutenable : les objets non-réutilisables transformés en combustibles utilisent encore les ressources non-renouvelables de la planète. Leur combustion contribue massivement au réchauffement climatique. Soyons clairs : quand nous brûlons un gobelet en plastique, nous brûlons encore du pétrole. C'est exactement ce qu'il faut arrêter...

L'atelier déchet a travaillé sur ce sujet avec un collectif d'associations, a rédigé un dossier dans les *épines*, puis l'a diffusé auprès de plusieurs responsables des collectivités. Cette action doit être poursuivie !

1.2.6. Communication presse

L'action concernant la géothermie profonde aura occasionné un communiqué et des interventions dans différents médias : Dauphiné libéré, RCF, Radio bleue.

1.2.7. Communications *épines*

Ces dossiers ont fait l'occasion de plusieurs communications en direction des adhérents et ont alimenté le site Internet www.frapna-drome.org/index.php/energies/nucleaire. Les extraits des 4 numéros des *épines* de 2016 sont dans les fichiers ci-dessous :



ED184
géothermie.pdf



ED 186 CSR pdf.pdf



ED 187 PROJET
GEOTHERMIE VALEN

1.2.8. Perspective

Les projets que nous dénonçons sont complexes et il est difficile de mobiliser la population influencée par des explications aussi simplistes que fausses. Il n'existe pas de solutions technologiques miracles. La seule issue reste la transition énergétique qui demande un changement collectif et individuel. Il faut continuer à en expliquer les enjeux : les adhérents sont des relais importants et doivent continuer à se saisir des dossiers pour transmettre leurs convictions et leurs connaissances à leurs proches...

1.3. Limiter l'impact de nos déplacements

1.3.1. Contexte

Frapna Drôme Nature Environnement est investie depuis son origine dans le changement indispensable à mettre en place pour réduire l'impact de nos déplacements. Frapna Drôme Nature Environnement aura participé à mettre en place d'autres manières de pratiquer le tourisme et la fréquentation de la nature (opérations « la nature sans ma voiture » et « petits gestes grand changement »). Elle participe à la lutte pour le maintien du réseau ferroviaire, fréquence et desserte, travaille au développement du vélo avec l'association adhérente Roulons en Ville à Vélo, a proposé le covoiturage avec diverses organisations, a contribué aux débats publics sur les autoroutes drômoises, participe à l'association Air Rhône-Alpes pour le contrôle de la qualité de l'air... En 2016, l'association aura participé à l'enquête publique sur le Plan de Déplacement Urbain du territoire de Valence Romans Déplacements -VRD- : les collectivités ne sont toujours pas prêtes à sortir du « tout routier » !

1.3.2. Une recherche de cohérence

Toutes les animations de l'association intègrent l'objectif d'une limitation de l'impact des transports : incitation à l'achat de production locale, utilisation des transports en commun, des modes de déplacement doux et du covoiturage... En 2016, l'association constate une dégradation du service proposée par les petites gares drômoises. La fréquence des arrêts diminue et parallèlement les embouteillages augmentent à l'entrée des agglomérations. Dans les *épines* d'automne puis d'hiver, deux articles sont publiés pour dénoncer le tunnel Lyon-Turin et le projet de la gare TGV d'Allan que certains élus veulent relancer. Avec la construction de nouveaux ponts routiers et l'agrandissement de gigantesques carrefours, il s'agit bien de choix d'investissements qui ne répondent pas aux urgences écologiques, et qui se feront au détriment des services locaux pour améliorer santé et qualité de vie de la population drômoise. Nous ne pourrions pas

diminuer l'impact de nos transports si nous ne travaillons pas à densifier notre habitat. En 2016, cet enjeu a été aussi au centre des préoccupations dans les avis de l'association sur les Plans Locaux d'Urbanisme ((PLU), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et dans toutes les actions concernant l'aménagement du territoire, développées plus loin dans ce rapport...

1.3.3. Communications *épin*es



ED 186 TRAIN LYON
TURIN pdf.pdf



ED 187 LE TRAIN AU
SERVICE DES CITOYEN



ED 187 O
RAZEMON VILLES TU

1.3.4. Perspective

Frapna Drôme Nature Environnement souhaiterait voir se développer une association ou un atelier défendant les droits du piéton. Les aménagements et leur continuité restent insuffisants pour inciter la population à utiliser ses deux jambes : en ville et en milieu rural... Des schémas de déplacement pédestre sécurisés et une signalétique associée sont à créer d'urgence.

1.4. Lutter contre le dérèglement climatique

1.4.1. Contexte

Depuis plusieurs années, les variations climatiques ont des incidences constatées sur les milieux, la biodiversité, l'agriculture, la santé, la production énergétique, la disponibilité des ressources en eau et l'économie touristique... La transition devrait être en marche à tous les niveaux de notre organisation : limitation et transfert modal du transport routier et aérien, préservation des espaces boisés agricoles et naturels, production d'énergie renouvelable non-carbonée, chasse aux gaspillages... Si les objectifs sont parfois fixés timidement dans les grands documents de planification, ils ne se déclinent malheureusement pas suffisamment dans les projets et les pratiques. Plutôt que d'animer la prise de conscience et le changement, certains responsables cultivent le déni et l'inertie, rassemblant les forces les plus conservatrices de la société autour de bricolages dangereux et sans avenir. Plus nous prenons du retard, plus notre espoir d'efficacité s'amenuise, et plus nos efforts devront être importants.

1.4.2. Actions 2016

Nous n'avons pas mené d'action spécifique dans cet objectif. Cet enjeu reste une hypothèse fondamentale pour faire des choix permettant de lutter contre le dérèglement et d'envisager l'adaptation nécessaire de nos pratiques. Nous avons rappelé cet enjeu dans nos avis sur plusieurs dossiers pour lesquels le dérèglement climatique n'était pas explicitement souligné : dossier concernant l'eau, l'agriculture, la biodiversité et les transports particulièrement... Relire à ce sujet l'article des *épin*es numéro 183 de l'hiver 2015/2016 p.18 : « les documents d'urbanisme à l'épreuve du changement climatique ».

1.4.3. Perspective

Nous continuerons à agir pour une prise de conscience indispensable et urgente dans tous les dossiers et dans des communications spécifiques.

1.5. Trouver des solutions : négaWatt, centrales citoyennes...

1.5.1. Contexte

Frapna Drôme Nature Environnement s'est engagée depuis 40 ans à dénoncer l'impact des différents modes de production centralisée de l'énergie, particulièrement du nucléaire. La plus vertueuse des énergies est celle que l'on ne consomme pas. L'association continue à promouvoir le scénario négaWatt. Avec ses

opérations « petits gestes grand changement », l'association appelle à trouver des alternatives collectives et individuelles pour sortir de la boulimie et produire l'énergie localement. Le fournisseur en électricité des locaux de Frapna Drôme Nature Environnement est depuis plusieurs années Enercoop.

1.5.2. L'énergie pour les citoyens, par les citoyens

EDF, et sa filiale RTE (Réseau de Transport d'Electricité), semblent vouloir faire perdurer cette situation qui pérennise la position historique de l'entreprise. Le développement d'un réseau de lignes Très Haute Tension toujours plus étendu lui permet de mieux diffuser sa production, de développer et étendre son marché. La production risque donc de continuer à guider la consommation dans un mouvement énergivore qui condamne la planète. Tous les experts le disent : nous devons aller d'urgence vers un modèle où la consommation est prioritairement réduite engageant la mise en œuvre d'une production adaptée et locale. Rendons aux citoyens la gouvernance d'une production électrique diversifiée sur son territoire. Au printemps 2016, les épines drômoises font la promotion d'énergie partagée, un mouvement citoyen permettant le développement d'équipements énergétiques alternatifs. En automne, le projet citoyen « solaire d'ici » se met en place à Grenoble et est présenté dans les *épines*.

Pour continuer à réduire sa consommation, Frapna Drôme Nature Environnement a prêté son local début 2016, pour une formation Dr Watt organisée par Enercoop.

1.5.3. Communication épines drômoises



ED184 énergie.pdf



ED184 CHANGER
MODELE ENERGIE p



ED 186 SOLAIRE
GRENOBLE PROJET (

1.5.4. Perspective

Les *épines* se feront l'écho des projets de centrales citoyennes locales. Et si les adhérents de notre association se rassemblaient pour en créer ?

2. Pour considérer autrement la nature

2.1. Abolir la chasse de divertissement

2.1.1. Contexte

Frapna Drôme Nature Environnement a toujours dénoncé l'organisation de la chasse française qui échappe à la démocratie. Grâce à une législation ancienne leur donnant pouvoir et financement, les chasseurs s'approprient la faune sauvage et la nature pour leur seul plaisir. L'impact de leur pratique est nié : prélèvement excessif sur certaines espèces en voie de disparition (Tétras Lyre), prédation sans considération pour l'équilibre des écosystèmes, destruction des habitats lors des battues, circulation motorisée dans la nature et surtout insécurité pour tous les promeneurs pendant les périodes d'ouverture.

Les chasseurs disposent d'une capacité de mobilisation et d'un pouvoir d'influence : aucun responsable politique ne prend le risque de les affronter. Ils sont donc confortés dans leur position, autorisés à faire du prosélytisme dans les écoles, renforçant leur image trompeuse de gestionnaires responsables de la nature.

Il s'agit pourtant d'une petite minorité masculine vieillissante qui s'empare d'un bien commun au détriment de l'intérêt général et tente d'imposer ses valeurs archaïques, guerrières et patriarcales. Frapna Drôme Nature Environnement appelle à résister, à se rassembler, à libérer la parole de la majorité, à renforcer son argumentaire et à agir.

Depuis 1985, Frapna Drôme Nature Environnement propose d'aider ceux qui veulent faire sortir leur terrain de la chasse (procédure et pancartes mises à disposition). En 2012, l'association a publié le manifeste contre la chasse de divertissement qu'elle continue à diffuser.

Frapna Drôme Nature Environnement, bien que très minoritaire, continue à participer à la Commission départementale Chasse et Faune Sauvage, CDCFS, qui définit les plans de chasse.

2.1.2. Participation à la CDCFS

Deux représentants des Activités de Pleine Nature siègent à la CDCFS pour Frapna Drôme Nature Environnement et la Ligue de Protection des Oiseaux, aux côtés d'une énorme majorité de chasseurs. A chaque séance, nos représentants énoncent les positions validées par le CA. Ils rappellent systématiquement :

- Que Frapna Drôme Nature Environnement est opposée à la chasse de divertissement, et, de ce fait, refuse de participer aux marchandages du nombre de cadavres autorisés aux plans de chasse.
- La disproportion entre les représentants du monde de la chasse et des APN ainsi que l'absence de représentants d'autres secteurs des activités « nature » (un million de chasseurs en France, quinze millions de licenciés « activité nature » sans compter les pratiques familiales, aucun représentant des secteurs touristiques pourtant handicapés par l'activité chasse).
- Que la prolifération des sangliers est la conséquence d'une pollution génétique de l'espèce du fait de la chasse : l'agriculture subit une nuisance pour laquelle les chasseurs sont en responsabilité... En tentant de réguler le sanglier, ceux-ci ne se livrent pas à un acte civique mais restent en devoir de réparer l'impact de leur pratique.
- Que le système des battues est dérangeant et inefficace et conseillent de prendre exemple sur le modèle Genevoix.
- Le statut de l'animal et réfutent la qualité de nuisible.
- Que les méthodes de calcul des prélèvements basées sur le taux estimé de reproduction et non sur la capacité des territoires à accueillir les espèces sont inappropriées.

Un fait nouveau : le représentant du préfet admet le déséquilibre des parties représentées à la CDCFS, et la difficulté du préfet à prendre ses décisions au nom de l'intérêt général en ne tenant compte que du vote global de cette commission pourtant uniquement consultative. En conséquence, nos arguments écrits sont désormais, et à notre demande, systématiquement annexés aux comptes rendus présentés au préfet.

Pour l'année 2016, plusieurs dossiers sensibles ont dû être traités comme le plan de chasse au tétras lyre, le statut de la réserve des Ramières, le classement des nuisibles.

Projets pour 2017 :

- Demander des arrêtés pour l'interdiction des tirs sur l'emprise des voies et chemins ouverts à la circulation ainsi que le tir à moins de 150m des habitations.

- Demander communication aux membres de la CDCFS des bilans de piégeages par commune.

- Demander des éclaircissements sur le problème des morts subites des sangliers en Ardèche et dans les Pyrénées. Y aurait-il diffusion d'une bactérie génétiquement modifiée ? Si Frapna Drôme Nature

Environnement peut accepter une stérilisation ciblée pour réguler les populations, elle s'oppose à une quelconque méthode d'empoisonnement ou contamination.

2.1.3. Réserve de chasse des hauts plateaux du Vercors et Parc Naturel Régional

Frapna Drôme Nature Environnement participe à la vie du Parc Naturel Régional du Vercors.

L'association contribue au comité consultatif du PNRV. Cette année le Parc a connu une grave crise : le nouveau Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes a dans un premier temps refusé de voter le budget en déclarant que les nouvelles élections devaient entraîner un changement de gouvernance au Parc. Ceci n'est absolument pas prévu dans les textes... Malgré la proposition de la présidente de désigner des vices présidences au nouveau clan, cet été, le nouveau Conseil Régional a refusé de verser sa participation au Parc. La présidente a donc été contrainte à démissionner, (pour que le budget contesté soit finalement adopté au centime près).

Frapna Drôme Nature Environnement a également participé au comité consultatif de la réserve des Hauts Plateaux du Vercors. Plusieurs réunions ont eu lieu. Dans cette réserve naturelle la chasse est déjà autorisée! Encore insatisfaits, les chasseurs et l'ONF ont demandé plus de possibilités et de moyens pour la chasse aux gros gibiers en invoquant des dégâts aux arbres, sans fournir aucun chiffre sur les dégâts. Malgré les arguments des associations de protection de la nature qui démontraient l'irrationalité de la demande (courriers), le préfet l'a finalement validé.

Frapna Drôme Nature Environnement a organisé le 10 septembre 2016 une randonnée sur les Hauts plateaux du Vercors pour partager sa position avec tous les adhérents et randonneurs sympathisants. Durant cette journée, les naturalistes de l'association ont partagé leur plaisir à fréquenter et à observer la richesse de la faune et de la flore de ce massif encore préservé, et rappelé l'urgence à protéger vraiment la faune sauvage du département de la Drôme : particulièrement sur les réserves appréciées des marcheurs amoureux de la nature !

2.1.4. Réserve de chasse de la basse vallée de la Drôme

L'affaire est simple et néanmoins écœurante... La chasse s'exerce sans aucune restriction sur l'ensemble de la Réserve nationale des Ramières du Val de Drôme. L'Etat loue la chasse sur l'ensemble du Domaine public fluvial (DPF) situé au cœur de la Réserve (environ 10 km de long sur quelques centaines de mètres de large). Ayant pris conscience qu'il n'existait qu'un peu plus de 1km de Réserve de chasse sur les 80 km du DPF de la Rivière Drôme (une misère), l'Etat, dans sa grande bonté avait décidé de transformer les 10 km du DPF situés DANS LA RÉSERVE NATURELLE DES RAMIÈRES, en réserve de chasse. Le Préfet a donc pris un arrêté dans ce sens. Sur un recours contentieux déposé par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme et la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD), l'arrêté de la réserve de chasse et de faune sauvage a été annulé par le tribunal administratif : défaut dans les procédures de consultation... Dans cette affaire, Frapna Drôme Nature Environnement a déploré l'engagement du président de la CCVD au côté des chasseurs, contre cette réserve : une position incohérente alors qu'il est aussi président de la Biovallée... Mais les oiseaux n'ont pas le droit de vote ! La chasse a donc repris sur la TOTALITÉ de la Réserve naturelle et sur le lac des Freydières et les oiseaux hivernants ont vu leurs effectifs redescendre au niveau (très bas) de l'avant-réserve de chasse. Les interventions auprès du préfet et des responsables locaux sont restées sans effet en 2016. En janvier 2017, un circuit a été organisé par l'association pour faire connaître le lac des Freydières, la richesse de sa biodiversité et l'urgence de remettre en place la réserve de chasse... Frapna Drôme Nature Environnement souhaite continuer à mobiliser tous ceux qui apprécient la nature pour appuyer la remise en place de la réserve par l'administration.

2.1.5. Intensification de la chasse

Frapna Drôme Nature Environnement a dénoncé, dans une lettre au préfet, un parti pris en faveur d'une intensification de la chasse contre la préservation de la biodiversité (voir Vercors et rivière Drôme). Autre exemple : printemps 2016, l'association a aussi dénoncé le projet de construction d'une piste forestière dans le cirque de Viviers en vallée d'Oule ; ce haut lieu de la biodiversité des Baronnies présente en effet une importante naturalité. Sous-couvert de lutte contre les incendies (prétexte pour capter des financements), ce sont les chasseurs qui bénéficieront de cette nouvelle voie de pénétration. Un courrier argumenté a été adressé à la DDT.

2.1.6. Diffusion du manifeste

Le manifeste pour l'abolition de la chasse de divertissement a été diffusé par voie postale et sur les stands. Ce livret désormais épuisé devra être réimprimé en 2017.

2.1.7. Sortir ses terrains de la chasse

Frapna Drôme Nature Environnement a pu accompagner 2 propriétaires pour les aider à sortir leur terrain de la chasse. Une centaine de pancartes « réserve de chasse » a été vendue au cours de l'année pour équiper différents espaces.

2.1.8. Communication épines



ED 184 Chasse
pdf.pdf



ED 186 CDCFS
TETRAS LYRE PIGEON



Com presse Réserve
Naturelle des Hauts

2.1.9. Perspective

En 2017, l'association poursuivra les actions listées ci-dessus et continuera à libérer la parole du public pour que notre société sorte de la chasse de divertissement. Le livret pour l'abolition sera retiré en lançant un appel à don pour le financer, la confluence sera développée avec les randonneurs et les associations militant pour le bien-être animal.

2.2. Favoriser la biodiversité

2.2.1. Contexte

Depuis sa création, Frapna Drôme Nature Environnement place la Nature et la biodiversité au centre de ses préoccupations. Elle milite pour une cohabitation pacifique et harmonieuse avec les autres êtres vivants, pour la préservation et le partage d'une Nature riche et diversifiée, de milieux naturels permettant d'accueillir une biodiversité la plus complète possible. Elle mesure notre responsabilité dans la préservation de ce patrimoine naturel, pour lui-même d'abord, mais aussi pour les générations futures considérant les innombrables services qu'il nous procure. Non seulement la Nature ne peut se défendre seule face à l'appétit croissant de l'humanité et il est nécessaire que certains hommes (à défaut de tous pour l'instant) s'investissent plus particulièrement pour le faire. La vie des hommes ne peut se déconnecter non plus de la Nature, véritable bien commun, condition de la vie pour tous. Parmi les multiples services dont elle nous fait bénéficier il en est un auquel les adhérents de l'Association sont attachés : elle nous procure de la beauté (gratuitement), une plus grande qualité de vie et du bonheur pour qui sait en profiter.

Malheureusement, le constat est fait d'un effondrement massif de la biodiversité à l'échelle globale et cela en raison de l'activité croissante des hommes (exploitation effrénée des ressources, occupation de l'espace, rejets et pollutions, croissance démographique, réchauffement climatique, chasse...). A l'échelle de notre département, les signes sont parfois trompeurs avec la réapparition de quelques espèces bien visibles et

emblématiques comme les vautours, les bouquetins, le loup, mais la Nature dite « ordinaire », elle, continue à disparaître presque imperceptiblement comme les oiseaux de nos campagnes, les batraciens, de nombreux insectes (abeilles sauvages, papillons...). Frapna Drôme Nature Environnement considère que notre mode de vie consumériste à outrance, notre ignorance ou au mieux notre indifférence, est responsable de cet état de fait. Mieux connaître, faire découvrir la Nature, mais aussi provoquer un débat citoyen sur l'ensemble des activités humaines, retrouver une capacité à vivre plus sobrement, à considérer la Nature autrement (que comme un gâteau à consommer sans modération et le plus vite possible) sont les clefs du maintien d'une biodiversité riche et d'un niveau de vie acceptable et durable pour les humains.

Une grande partie des activités de Frapna Drôme Nature Environnement a donc cette finalité sur le long terme. Les effets ne sont pas souvent perceptibles à court terme, mais le message de l'Association a sans nul doute contribué et contribue encore au changement (trop lent) des mentalités. Aujourd'hui, les avancées et les lois qui ont permis une meilleure prise en compte de la biodiversité sont sans cesse remises en cause, au gré des changements politiques notamment, preuve que la nécessité d'adapter les activités humaines à la capacité réelle de notre planète n'est pas encore intégrée par tous, loin s'en faut, et qu'il est plus que jamais nécessaire d'être vigilants.

2.2.2. Liste des actions sentinelles concernant les atteintes aux milieux ou à des espèces protégées

Frapna Drôme Nature Environnement dispose d'un réseau d'adhérents et d'associations répartis sur tout le département. Ces correspondants permettent la mobilisation, la remontée d'informations et le suivi de problématiques locales. Pour obtenir plus de remontées de terrain, nous invitons régulièrement le lecteur des *épines* à s'impliquer dans cette action. Nous sommes aussi à l'écoute de particuliers qui sollicitent directement l'association. Nous les accompagnons pour trouver ensemble des réponses notamment pour interpeler les services publics concernés.

Objet des fiches alertes 2016 : 92

- Eau : rejets, projets impactant pour l'eau etc. (5)
- Faune : identification d'espèce, animaux blessés, informations etc. (30)
- Atteinte au milieu : quad etc. (2)
- Réglementation : chasse, installations classées, Parc régional etc. Aménagement du territoire : Plan local d'urbanisme, constructions illicites etc. (45 fiches)
- Pollution : Décharges sauvages, pollution lumineuse, pollution visuelle etc. (10 fiches)

2.2.3. Pour défendre le loup

Frapna Drôme Nature Environnement, tout en ayant conscience des problèmes posés par le loup au pastoralisme, s'oppose aux destructions massives et démagogiques qui ne règlent rien. Il faut aider les bergers à se défendre tout en maintenant une population viable de ces prédateurs. Frapna Drôme Nature Environnement était représentée lors de cette manifestation du 16 janvier suivie d'une rencontre avec le préfet. Elle alimente le débat avec des articles fréquents dans les *épines* drômoises. En octobre 2016, après le tir de deux loups sur la commune de Volvent, l'association a diffusé un communiqué et répondu à une interview pour le Dauphiné : Le tir de deux loups sur la commune de Volvent (Diois), jeudi soir, 20 octobre 2016 a fait suite à l'élimination d'un loup abattu en août sur la commune de Bouvante. Quatre tirs de prélèvement étaient en cours sur les communes du Haut-Buëch et celles du Vercors sud-ouest. Sans compter tous les tirs de défense qui peuvent légalement intervenir jusqu'au plafond autorisé des 36 loups pour l'ensemble du territoire national... En 2016, notre département comprenait 6 Zones de Présence Permanente de loups (ZPP) dont 4 s'étendent au-delà de la Drôme, sur les territoires des Hautes Alpes, de

l'Isère et du Vaucluse (source : Office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS). Le réseau loup de l'ONCFS donne pour notre département une fourchette de 22 à 27 loups présents en fin d'hiver 2015/2016. Dans les quatre prochains mois et rien que dans la Drôme, un minimum de quatre loups supplémentaires seront abattus, soit au total, 25 à 31 % de l'effectif des loups adultes et sub-adultes présents dans notre département... Ces chiffres ne prennent pas en compte ni les cas de braconnages, ni les loups abattus dans les départements voisins et appartenant aux meutes évoluant en partie sur la Drôme. Ainsi, à court terme, l'Etat vise l'éradication totale des loups de notre département. Cette politique d'abattage intensif est disproportionnée, inadaptée et illégale. Disproportionnée vis à vis des dégâts aux troupeaux qui en 2015 ont concerné moins de neuf pour mille du cheptel ovin drômois (source DDT 26) ; dégâts qui sont tous indemnisés. Inadaptée car toutes les études publiées montrent que l'abattage des loups, en désorganisant les meutes, entraîne une augmentation des dégâts et que la seule méthode efficace est l'utilisation de chiens de protection dressés, associée à une présence humaine. Illégale car le loup est une espèce protégée et que la politique menée actuellement par l'Etat français conduit inexorablement à l'extinction de l'espèce. Frapna Drôme Nature Environnement s'émeut devant cette politique irresponsable et néfaste et s'associe à tous ceux qui agissent pour une cohabitation apaisée et réaliste entre le loup et le pastoralisme.

2.2.4. Pour défendre le castor

Malgré son statut d'espèce protégée, plusieurs affaires de destruction directes de castors ou de démantèlement de barrages ont été rapportées sur le Haut-Diois. Suite à une rencontre sur le terrain avec la mairie concernée pour mieux comprendre ce qui s'est passé, Frapna Drôme Nature Environnement a dénoncé via les *épines* les cafouillages de la DDT ayant conduit à la destruction inutile d'un barrage.

2.2.5. Mobilisation contre les coupes rases

Suite aux différents constats de coupes massives de ripisylve, une réunion a été provoquée en 2016 avec la CNR pour réaffirmer notre attachement à la préservation des ripisylves et au maintien de milieux naturels riches et diversifiés le long des ouvrages. Un document produit collectivement avec la LPO, Sympetrum, la réserve de la Platière il y a quelques années, avec des préconisations d'entretien plus favorables à la biodiversité a été transmis aux services locaux. Les impératifs de sécurité des digues devenant de plus en plus drastiques, nos demandes risquent fort de ne pas trouver tout l'écho espéré et il faudra rester vigilant au cas par cas.

2.2.6. Dossiers épines



2.2.7. Perspective

Nous sommes souvent renvoyées à notre passion pour la nature, comme certains sont passionnés par le foot ou la peinture ! Certains responsables veulent continuer à faire des arbitrages entre différents usages de l'espace en nous confrontant à d'autres passionnés... Notre association doit rappeler dans toutes ses actions que la Nature est une composante indispensable de notre survie. Si nous détruisons l'équilibre naturel qui construit notre environnement, nous détruisons l'espèce humaine. Nous continuerons à alerter et informer sur l'effondrement de la biodiversité : c'est un enjeu écologique majeur.

2.3. Mutualiser nos connaissances : mardis naturalistes, inventaires...

2.3.1. Contexte

Depuis sa création, Frapna Drôme Nature Environnement a valorisé les compétences des adhérents naturalistes et fait partager au plus grand nombre connaissances et enjeux de la protection de la biodiversité. L'information et l'éducation du public est la priorité de l'Association qui affirme sa volonté de mutualiser les connaissances, de former les adhérents, de sensibiliser les élus... Fête de la nature, journées tête en l'air, 24h naturalistes, ateliers naturalistes, agenda des sorties proposent depuis de nombreuses années des rendez-vous que l'association reconduit au rythme de l'investissement des adhérents.

2.3.2. 24h naturalistes

Cette année, les 24heures Naturalistes ont été organisées sur la commune de Saint-Roman dans le Diois. Rappelons que cette manifestation permet à la fois d'accroître les connaissances naturalistes d'une partie du territoire Drômois mais aussi de mieux faire appréhender ce patrimoine naturel et sa richesse aux habitants de la commune concernée. Les recherches ont été fructueuses et de nouvelles espèces ont pu être découvertes démontrant la valeur inestimable de certains milieux naturels de la commune comme la zone humide des Nays. Les échanges avec des habitants motivés ont aussi permis, espérons-le, de faire mieux prendre conscience de cette richesse.

2.3.3. Ateliers naturalistes

Les mardis naturalistes sont devenus les ateliers naturalistes. Ils ont lieu environ une fois par mois une dizaine de mois par an, traitant de sujets divers, avec l'objectif de partager des connaissances, de développer une expertise naturaliste parmi nos adhérents et d'organiser des actions pour défendre et protéger la biodiversité. Ils peuvent être suivis de sorties sur le terrain. En 2016, un atelier champignons et un atelier sur les oiseaux hivernants ont été proposés. La prise en charge de l'animation tourne entre les participants et peut être portée par chacun, même non expert ; objectif : mutualisation et échange des connaissances dans une ambiance passionnée et conviviale.

2.3.4. Poissons, gypaète dossiers sur épines

Pour mieux défendre la nature, il faut l'apprécier et la connaître. Frapna Drôme Nature Environnement fait partie d'un réseau de spécialistes qui agissent ensemble dans notre association et apprécient le support des épines pour partager leur connaissance. En 2016, Frapna Drôme Nature Environnement a travaillé avec des adhérents agissant au sein de Vautours en Baronnie, et d'une association de pêche pour publier deux dossiers : sur la réintroduction du Gypaète barbu et sur les poissons de la rivière Drôme.

2.3.5. Fête de la nature : 5 animations

La fête de la nature a lieu chaque année la troisième semaine de mai. 8 animations ont été proposées par notre association, centrées cette année sur le Parc des Trinitaires à Valence : une visite d'un jardin à biodiversité positive pour susciter la cohabitation avec la faune sauvage, une sortie dédiée à l'écoute et à la reconnaissance des chants d'oiseaux, une sensibilisation aux abeilles et aux difficultés qu'elles rencontrent aujourd'hui, une information pour découvrir le compostage et partager l'expérience des jardiniers, une discussion pour se soigner par les plantes, une balade pour reconnaître les herbes « folles », une conférence suivi d'un parcours citadin pour mieux comprendre le rôle de l'arbre et de la végétation en ville...

2.3.6. Tête en l'air et hôtel à insecte

Au mois de mars, voilà le printemps et les oiseaux migrateurs. Le dimanche 20 mars 2016, les naturalistes se sont mobilisés pour partager le plaisir de l'observation sur le port de l'Epervière. La veille, nous avons contribué à la construction d'un hôtel à insectes sur le même lieu autour de 5 étudiants du lycée du

Valentin. Une bonne façon de rappeler au public et aux médias présents, notre impact sur le fonctionnement systémique de notre environnement au moment de la semaine sans pesticide : les oiseaux profitent de l'émergence des insectes pour se reproduire, les insectes permettent la pollinisation et l'homme pourtant dépendant de cette biodiversité, continue à détruire cet équilibre en utilisant des pesticides... (Voir troisième pilier : action sur la qualité de l'eau.)

2.3.7. Fête dans les vignes

En partenariat avec un viticulteur bio de Gervans, organisateur d'un « pique-nique dans les vignes », Frapna Drôme Nature Environnement a pu à la fois se faire connaître en tant qu'acteur du débat citoyen sur les questions environnementales et défendre une agriculture compatible avec le maintien de la biodiversité. Des nichoirs, fabriqués par le viticulteur et les enfants des écoles locales ont été posés avec des naturalistes de l'association autour du vignoble, et un abri à reptiles a été construit avec les enfants.

2.3.8. Inauguration du parc de l'Epervière

Nous avons participé à l'inauguration du parc de l'Epervière à Valence. C'est une bonne idée de créer un nouvel espace naturel ! Nous espérons que cette vitrine engagera la préservation de la nature sur tout l'espace urbain...

2.3.9. Intervention sur la biodiversité

En septembre 2016, plusieurs adhérents ont animé une après-midi sur l'environnement et la biodiversité de notre territoire pour les élèves du lycée Montplaisir de Valence.

2.3.10. Communications épingles



ED 184 24H
NATURALISTES pdf.ç



ED 184 hotel à
insectes pdf.pdf



ED 184 TETE EN L AIR
ET FETE DE LA NATUINIQUE DANS LES VK



ED 185 PIQUE

2.3.11. Perspective

Ces travaux en contact avec le public ou des partenaires sont à poursuivre. Partager le plaisir de la fréquentation de la nature permet de partager nos préoccupations pour l'environnement...

3. Pour préserver les ressources naturelles et garder un environnement sain

3.1. Comprendre les enjeux de l'aménagement du territoire

3.1.1. Contexte

Gardons une place suffisante pour la nature mais aussi pour l'agriculture, les commerces, les industries, les maisons, les équipements et transports... Le choix de l'occupation des sols organise le futur projet de vie de notre territoire. Ce choix se fait à travers l'élaboration des documents d'urbanisme. Pour décider de notre futur projet de vie, nous devons donc ensemble participer à cette élaboration : PLU (Plan Local d'Urbanisme), SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), POS (Plan d'Occupation des Sols), Carte Communale. Depuis plusieurs années, notre association essaye d'animer les débats pour que les citoyens participent plus nombreux pour défendre l'environnement et une qualité de vie. L'outil « aménagement du territoire pour tous », avec les posters et les plaquettes associées est un support pertinent pour ces actions. Des formations au siège de l'association permettent à un réseau de référents de disposer de connaissances et d'outils.

3.1.2. Formation action documents d'urbanisme

Avec l'approbation en 2017 du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Rovaltain (territoire Tain / Tournon, Romans / Bourg de Péage et Valence) et les effets de l'application ou l'opposabilité de certaines lois sur l'urbanisme : Loi Engagement National pour l'Environnement (ENE), d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) et Loi dite « Macron », le nombre d'élaboration et de révision de PLU sera important sur notre territoire dans les années à venir. Les PLU ne sont pas de simples « zonages » permettant de savoir quelles sont les parcelles constructibles... ils dessinent toute une organisation de préservation de l'environnement (eau, air, terres naturelles et agricoles) et de mise en œuvre de mobilités adaptées à la transition énergétique. Les PLU constituent des projets de « sociétés » qui prévoient, par exemple :

- Quelle population nouvelle ?
- Quelle population au regard des revenus et de la mixité sociale ?
- Quelles activités avec quels emplois ?

Comprendre le PLU existant ou à venir de son territoire relève d'une démarche citoyenne élémentaire, particulièrement pour les adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement, conscients des enjeux écologiques. Pour constituer un réseau de référents, l'association a réalisé avec des adhérents, une formation-action en octobre, novembre et décembre 2016. Cette formation conduite en trois volets de 2 h 30 à 3 h 00 (de 18 h à 20 h 30) sera reconduite en 2017.

3.1.3. Action SCoT ROVALTAIN

Invitée par le Syndicat Mixte du SCoT à donner son avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de ROVALTAIN, Frapna Drôme Nature Environnement a transmis sa contribution au Président du SCoT en février 2016. Cet avis ne devrait d'ailleurs pas lui être demandé en tant que Personne Publique Associée mais en tant que Personne Publique « Consultée », ainsi que peuvent l'être sur tout schéma ou projet, les Associations reconnues au titre de « l'environnement ». (Frapna Drôme Nature Environnement peut sur certains projets, souhaiter ne pas être « associée » mais vouloir que ses adhérents et elle-même puissent s'exprimer en étant simplement « consultée ».) Frapna Drôme Nature Environnement a développé les points forts suivants :

Ce schéma est établi trop tardivement : depuis de nombreuses années le territoire fait l'objet d'un étalement urbain incontrôlé qui s'est traduit par une consommation de plus de 180 hectares de terres agricoles chaque année. Le projet présenté ne présente pas un volontarisme adapté à la situation :

- Les hypothèses de croissance de la population sur le territoire du « grand Rovaltain » sont trop ambitieuses : 57 000 habitants supplémentaires.
- La réduction de la consommation de terres agricoles et naturelles est très insuffisante : réduire la consommation de terres à 92 hectares par an, soit 2300 hectares en 35 ans conduit à diminuer les espaces agricoles et naturels de l'équivalent de 5000 terrains de football.
- Des densités de logements par hectare beaucoup trop faibles : 370 m² en moyenne par habitant.
- Une augmentation de l'effort financier et du linéaire des infrastructures routières (ponts, échangeurs, routes nouvelles) alors que déjà près de 90 % des déplacements sur le territoire sont effectués en voiture particulière et en grande majorité avec un seul occupant par véhicule.

- Un schéma trop ouvert aux adaptations possibles par les collectivités qui sera en conséquence inopérant et largement contourné.

Avec un tel schéma de planification urbaine pour les 35 années à venir, le SCoT du Grand Rovaltain préfigure mal l'avenir :

- Quelles ressources en eau ?
- Comment préserver les terres agricoles ?
- Quel devenir pour les espaces naturels et forestiers du territoire ?
- Quelles conséquences en termes de pollutions de l'air ?

Et surtout : quelles conditions de vie, d'habitat, de transport, d'emplois pour ses habitants actuels et nouveaux ? Notre association a souhaité faire connaître sa position à la presse et au public : une réunion publique a été mise en place le 18 avril 2016 à Chabeuil, à l'initiative d'un Collectif Local. La présentation du SCoT Rovaltain s'est faite devant une quarantaine de personnes. Frapna Drôme Nature Environnement a présenté les grandes lignes du SCoT et le Collectif des aspects plus locaux pour Chabeuil et Montéliér. Cette réunion s'est traduite par le dépôt auprès de la commission d'enquête de trois ou quatre observations. A Tournon, un autre groupe d'adhérents a déposé aussi une contribution. Des adhérents de Valence et à Portes-lès-Valence ont porté aussi leurs contributions.

3.1.4. Dossiers épines



EP 186 PLU MORAS
ANNULE ET CHATEAI

3.1.5. Perspective

L'association doit développer sa capacité à donner ses avis : les dernières lois portant dispositions sur l'urbanisme prévoient de permettre aux communautés de communes et d'agglomérations d'élaborer des PLU Intercommunaux et rendent nécessaire la révision de nombreux PLU qui doivent être rendus conformes.

Sur nos départements de la Drôme et de l'Ardèche, beaucoup de territoires vont ainsi voir évoluer leurs documents de planification urbaine.

La réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du « Grand Rovaltain », territoire compris dans le « triangle » Tain / Tournon, Romans / Bourg de Péage, Valence conduira dans les trois années à venir toutes les communes de ce territoire à réviser leur Plan Local d'Urbanisme.

3.2. Préserver les terres agricoles et les milieux naturels

3.2.1. Contexte

Les assemblées générales de l'association ont décidé de deux motions qui encadrent les travaux de l'association sur l'aménagement du territoire :

1 Motion « la nature n'est pas à vendre » : Les adhérents de la FRAPNA Drôme réunis en Assemblée Générale le 21 mars 2014, saisis du projet d'un Centerparcs porté par le Groupe Pierre et Vacances sur la forêt des Avenières à Roybon, constatent :

- *L'implantation du projet détruira d'une manière irréversible l'équilibre hydraulique fragile, la flore, la faune et les milieux sensibles d'un territoire de plus de 200ha ;*
- *Son fonctionnement génèrera gaspillage énergétique, gaz à effet de serre, déchets et pollution ;*
- *Les mesures compensatoires prévues, dont certaines sur des zones éloignées, ne permettront jamais de retrouver la biodiversité et les fonctions écologiques de ce territoire ; la compensation est la dernière étape d'un triptyque Éviter, Réduire, Compenser.*
- *Le projet devrait être évité : il n'existe que dans l'objectif de générer des profits privés à court terme permis par une niche fiscale. L'économie touristique développée ici n'est ni éthique, ni durable mais contraire à l'intérêt général.*

Pour ces raisons, les adhérents de la FRAPNA Drôme se mobilisent pour que tout soit mis en œuvre pour que ce projet ne se réalise pas. Plus généralement, les adhérents de la FRAPNA Drôme refusent le principe de mesures compensatoires pour des projets évitables : reprenant la délibération du conseil d'administration de l'Union Régionale FRAPNA du 15 mars 2010, ils s'opposent au marché de la biodiversité qui permet à un opérateur d'acheter des hectares de milieux naturels ou d'acquérir des parts d'une structure gestionnaire d'espaces naturels, en compensation des hectares de nature que son projet détruira.

2 Motion pour la conservation des espaces agricoles : Pendant la décennie 2000-2010, la surface agricole utile (SAU) de Rhône-Alpes a diminué de 6%. C'est la première région française consommatrice de terres agricoles en France. La SAU drômoise a perdu 26 493 ha soit une diminution 12%, le plus fort taux régional. Cette perte résulte de politiques d'aménagement laxistes qui privilégient un développement de l'habitat et des activités commerciales et industrielles sur les terrains agricoles. Cette solution de facilité qui ne peut pas perdurer, permet aux responsables de ne pas intervenir sur les logements vacants, de ne pas reconstruire la « ville sur la ville » et de ne pas requalifier et densifier des zones d'activités existantes.

C'est ainsi que les POS, PLU et cartes communales ont détruit et gaspillé ces importantes surfaces agricoles dont une partie significative était irriguée. Cette destruction a pour conséquence une diminution des productions agricoles et alimentaires locales. Constatant que les zones d'urbanisation programmées dans les documents d'urbanisme existants permettent de répondre largement aux besoins de logement et d'activités de la population drômoise, la FRAPNA - Section Drôme réunie en assemblée générale le 16 mars 2012 agira dans le cadre des révisions des SCoT, PLU et cartes communales, pour que : « Plus un mètre carré actuellement classé en zone agricole ne devienne constructible ». Constatant que la Drôme subit des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et souhaitant que la population drômoise continue à bénéficier de productions alimentaires locales l'Assemblée générale demande que : « Plus aucun terrain desservi par un réseau d'irrigation ne soit urbanisé, même s'il est classé en zone constructible dans un document d'urbanisme ».

3.2.2. Recours juridiques

Carte communale d'Aix en Diois : Le Tribunal Administratif de Grenoble avait annulé partiellement le 10 octobre 2013, la Carte Communale d'Aix en Diois à la demande de Frapna Drôme Nature Environnement. La Commune a fait appel de ce jugement devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon en décembre 2013. Cette Cour a rejeté l'appel de la commune le 3 février 2015 et a fait droit au recours de Frapna Drôme Nature Environnement.

PLU de Montélimar : La Commune de Montélimar dans le cadre de l'élaboration de son PLU, demande au Préfet « la possibilité d'ouvrir à l'urbanisation un secteur de 45, 4 hectares de terres agricoles » du fait que la commune n'est couverte par aucun Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé. Le Préfet accorde cette autorisation. Frapna Drôme Nature Environnement engage un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble le 24 novembre 2014 sur certains éléments très litigieux du point de vue de l'environnement de ce PLU et contre l'autorisation préfectorale d'ouverture à l'urbanisation des 45, 4 ha de

terres agricoles. En janvier 2016, le Tribunal Administratif de Grenoble a rejeté le recours de Frapna Drôme Nature Environnement contre le PLU de Montélimar et l'autorisation préfectorale d'ouverture à l'urbanisation, mais en reconnaissant toutefois que le recours de Frapna Drôme Nature Environnement était fondé mais que « le Préfet pour son autorisation d'ouverture à l'urbanisation de 45 ha de terres agricoles et la commune de Montélimar pour son PLU étaient dans la norme » !

PLU de Moras en Valloire : La commune de Moras en Valloire a approuvé un PLU présentant de nombreuses non conformités avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Rives du Rhône approuvé en 2014 : destruction de ZNIEFF, déclassement d'Espaces Boisés Classés, étalement urbain, ... Frapna Drôme Nature Environnement a déposé un recours en juillet 2014 contre ce PLU devant le Tribunal Administratif de Grenoble (recours défendu initialement par notre avocate de Montpellier et repris, fin 2015, par une avocate de Grenoble avec laquelle une convention d'honoraires a été conclue). Le Tribunal Administratif de Grenoble a rendu la décision suivante après l'audience du 30 juin 2016 : « la délibération du conseil municipal de Moras-en-Valloire approuvant le PLU le 10 février 2014 est annulée, et la commune versera 1200 € à l'association au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative ». La commune n'a pas fait appel de ce jugement.

PLU de Saint-Donat sur Herbasse : La FRAPNA avait adressé un recours gracieux auprès de la commune de Saint Donat sur Herbasse pour son PLU. Une réunion avec les élus s'est tenue en septembre 2015. Suite à cette réunion au cours de laquelle nous étions convenus de modifications à lui apporter, le Maire nous a transmis début 2016 un projet de Modification de son PLU qui correspond à nos demandes. La proposition de la mairie a été soumise aux membres du CA ; elle comporte la remise en place d'espaces boisés classés et la protection d'un certain nombre d'entités écologiques listées, dont le niveau de protection au niveau du règlement a été vérifié. Le CA du 7 mars 2016, a décidé de ne pas poursuivre son recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Center parcs de Roybon : En juillet 2015, le Tribunal administratif de Grenoble avait annulé l'arrêté préfectoral autorisant le projet de Center parcs de Roybon au titre de la loi sur l'eau. Au mois de décembre 2016, la Cour d'appel a confirmé ce jugement. « Pierre et Vacances » devra désormais saisir le Conseil d'État. Le dossier est bloqué pour longtemps ; cependant la Cour d'appel valide quand même l'autorisation de destruction d'espèces protégées, au motif d'intérêt public majeur : le projet entraînerait la création d'emplois. Est-ce suffisant désormais pour caractériser un intérêt public majeur ? A partir de combien d'emplois prévus autorise-t-on la destruction d'une espèce ou un écosystème ? Les recours juridiques sont portés par la Frapna Région, la fédération de pêche et l'association « Pour Chambaran sans Center Parcs ». Frapna Drôme Nature Environnement a contribué à alimenter le dossier et à animer le débat public.

PLU, captage et carrière de Puygiron : le déroulement de cette affaire juridique est décrit dans le point 3.3.9 de ce rapport (paragraphe « Disposer d'une eau de bonne qualité »).

3.2.3. Interventions de Frapna Drôme Nature Environnement

PLU de Poët-Célarde : Des adhérents ont appelé l'attention de l'association sur la réalisation d'Habitat Léger de Loisir en secteur Naturel exceptionnel de Poët-Célarde dont le PLU est en cours de modification. Le Conseil d'Administration décide que Frapna Drôme Nature Environnement n'engagera pas immédiatement une action juridique pour dénoncer l'activité de la municipalité du Poët-Célarde qui autorise l'installation de tels habitats de loisirs. Cependant, Frapna Drôme Nature Environnement sera très vigilante. Elle soutiendra les adhérents locaux en communiquant dans les prochaines semaines drômoises sur l'histoire qui s'est déroulée, avec toutes ses irrégularités.

Projet d'aménagement touristique à Chatillon en Diois : Un pétitionnaire de Chatillon en Diois a saisi l'Unité Territoriale de la DREAL de son projet d'aménagement d'un vaste espace à vocation d'hôtellerie / restauration et de loisirs en déposant une demande "d'examen au cas par cas" auprès de la DREAL.

Frapna Drôme Nature Environnement a fait connaître à la DREAL, les insuffisances du dossier présenté et a demandé que ce projet fasse l'objet d'une étude d'impact. La DREAL a néanmoins maintenu son accord pour une évaluation « au cas par cas » du projet sans demander au pétitionnaire une réelle « étude d'impact ». Le projet pourra donc se poursuivre sans que ces impacts sur l'environnement aient pu être évalués.

PLU de Châteauneuf-de-Galaure : L'enquête publique tenue du 26 avril au 14 juin 2016 de la révision du PLU de Châteauneuf-de-Galaure s'est focalisée grâce à l'action déterminée d'un certain nombre d'habitants de la commune et de quelques adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement, sur l'extension du camping. Châteauneuf-de-Galaure disposait d'un camping familial de 300 emplacements. Ce camping a été vendu à un groupe néerlandais qui a procédé à deux extensions le portant à 475 emplacements avec mobil home, superette, restaurant, jeux d'eau, etc. Le Projet de PLU propose que ce camping déjà disproportionné par sa superficie et son nombre d'hébergements, soit étendu de 3 hectares sur des terres agricoles et sur une zone humide reconnue. Le 22 juillet 2016, le commissaire-enquêteur chargé de l'enquête a dans les « conclusions » de son « Rapport », donné un avis favorable au projet de révision du PLU mais un avis favorable assorti de la « réserve » suivante : « le projet d'extension du camping IRIS PARC doit être abandonné ». Le Conseil municipal de Châteauneuf-de-Galaure approuve le 28 novembre 2016, le projet de PLU tel qu'il avait été soumis à enquête publique, puis prend une nouvelle délibération ce même 28 novembre pour apporter au projet de PLU, un certain nombre « d'adaptations » dont celle de limiter à 2 hectares (3 hectares initialement prévus) l'extension du camping pour tenir compte des avis défavorables ou réservés des services de l'Etat, de la Chambre d'Agriculture, de la CDPENAF, des remarques écrites à l'enquête et de l'avis du commissaire-enquêteur. Le CA du 6 janvier 2017 a décidé que Frapna Drôme Nature Environnement adresserait un recours gracieux au Maire de Châteauneuf-de-Galaure. Ce recours gracieux a été envoyé le 25 janvier 2017 et dès le 6 février 2017, le Maire répondait qu'il n'entendait pas revenir sur l'approbation du PLU prononcée le 28 novembre 2016 pour des motifs économiques. De leur côté, des adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement et des habitants de la Commune ont engagé avec l'appui de Frapna Drôme Nature Environnement et son Avocate de Grenoble, un « référé-suspension » auprès du tribunal administratif de Grenoble. Le 22 février 2017, la « suspension » de la décision par laquelle le Conseil Municipal de Châteauneuf-de-Galaure avait approuvé la révision de son PLU a été rejeté par le Juge des Référés. Le jugement au fond du recours se poursuit devant cette juridiction.

3.2.4. Contributions aux enquêtes publiques

Frapna Drôme Nature Environnement a contribué à plusieurs enquêtes publiques concernant l'aménagement du territoire : elle l'a fait directement (SCoT Rovaltain et PLU de Rochefort-Samson) et a aidé les adhérents de plusieurs localités à constituer leur contribution.

3.2.5. Les avis de l'association à la CDPENAF et à la CDNPS

Frapna Drôme Nature Environnement participe à de nombreuses commissions départementales. Cette participation lui permet de prendre connaissance des nouveaux projets sur le territoire dans les domaines du développement économique, de l'urbanisme, de l'agriculture, des sites et paysages, des carrières, de l'eau (SDAGE, SAGE, captages, inondations, etc.), ... et d'exprimer les points de vue de ses adhérents.

Commission Départementales de Protection des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF) : Cette commission se réunit 9 à 10 fois par an sous la présidence du Préfet ou du Secrétaire Général de la Préfecture. Elle examine tous les projets pouvant porter atteinte aux espaces agricoles, naturels et forestiers,

tout particulièrement les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les Cartes communales et les projets de bâtiments ou d'installations pouvant affecter ces espaces. En 2016, Frapna Drôme Nature Environnement a participé à cette commission départementale aussi largement que sa représentation par ses adhérents dans cette commission était possible. L'arrêté préfectoral créant cette commission prévoyait en effet que ne pouvaient y participer que son Président ou un membre dûment mandaté pour l'ensemble des réunions annuelles de la commission. Une telle rédaction de l'arrêté préfectoral rendait évidemment très difficile la représentation de Frapna Drôme Nature Environnement. Après avoir marqué son désaccord sur cet arrêté auprès du Secrétaire Général de la préfecture et en s'abstenant de siéger à deux ou trois réunions, Frapna Drôme Nature Environnement a fait valoir les textes réglementaires nationaux instituant ces commissions départementales et obtenu avec l'appui de son avocate, la modification de l'arrêté pris par le Préfet de la Drôme. Ainsi, tout adhérent dûment mandaté peut représenter Frapna Drôme Nature Environnement pour chacune de ces réunions.

Ces réunions sont préparées lors d'une réunion particulière de l'atelier « Territoires ». Lors de ces réunions sont examinés cinq à six dossiers d'élaboration, de révision ou de modification de Plans Locaux d'Urbanisme ou de Cartes communales avant même que ces projets ne fassent l'objet des enquêtes publiques réglementaires. En 2016, un représentant de la Confédération Paysanne aura rejoint le groupe.

Commission Départementales de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) : La CDNPS « concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable ». (art. R 341-16 Code environnement). Frapna Drôme Nature Environnement a participé en 2016 à trois formations de cette commission : 1) Formation spécialisée des sites et des paysages qui prend l'initiative des inscriptions et classements de site, émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi qu'aux travaux en site classé, veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant, émet les avis prévus par le code de l'urbanisme. 2) Formation spécialisée des carrières qui élabore le schéma départemental des carrières et se prononce sur les projets de décisions relatifs aux carrières. 3) Formation spécialisée de la faune sauvage captive qui émet un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée. Les réunions sont préparées collectivement avec un regard croisé sur les différents dossiers mis aux ordres du jour. Cette année, notre association aura participé à 8 réunions dont 3 avec formations carrières et 2 pour la formation faune sauvage captive.

3.2.6. Dossiers épines



ED 184 SCOT.pdf

3.2.7. Perspective

Sur l'ensemble des actions que nous menons, nous accentuerons le partenariat avec les autres associations défendant les mêmes objectifs que les nôtres. Nous nous attacherons à dénoncer le lobby des grandes surfaces qui organise le territoire autour du développement de ses établissements.

3.3. Disposer d'une eau de bonne qualité

3.3.1. Contexte

L'Europe et la France ont l'objectif de revenir à un bon état écologique des masses d'eau : il faut retrouver un équilibre entre prélèvement et recharge, un bon état chimique et des écosystèmes préservés.

Cependant, le dispositif réglementaire semble complexe ; son efficacité est bloquée par la pression de différents lobbys qui s'emparent de la ressource pour un profit immédiat, sans considération pour le bien commun. Le discours populiste montant dénonce la lourdeur de la réglementation, nie l'urgence écologique, veut donner la priorité à un développement économique immédiat.

Ce n'est pas le moment de faire la politique de la chaise vide ! En développant leur compétence, les citoyens doivent renforcer leur participation dans les débats pour préserver un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée (objectif principal de Frapna Drôme Nature Environnement).

Frapna Drôme Nature Environnement travaille sur l'ensemble de ces dossiers dans le cadre d'un atelier eau qui s'est réuni une fois en 2016 mais qui fonctionne essentiellement par courriel et téléphone. Dans deux dossiers publiés dans les numéros 187 et 188 des *épines*, nous avons essayé de faire une synthèse de l'organisation de l'eau sur notre territoire ainsi que des enjeux, pour motiver de nouvelles personnes à rejoindre ce groupe.

3.3.2. Animations de collectifs ou de groupes de citoyens autour du projet de Center Parcs, Participation au recours contre le center parcs

Frapna Drôme Nature Environnement a continué à alimenter ce dossier en 2016. Les adhérents ont participé à la manif anti Center-parcs à saint-Marcellin en juin : pour dénoncer une fois de plus le gâchis de nos ressources en eau mais aussi les destructions irrémédiables de zones humides riche en biodiversité de ce projet d'un autre temps.

3.3.3. Animation de la lutte contre les pesticides, St Maurice-sur-Eygues et en Drôme provençale, signature de la charte.

En 2015, lors de la commission départementale des risques sanitaires et technologiques (CODERST), la commune de Saint-Maurice-sur-Eygues avait demandé une dérogation pour continuer à distribuer à la population une eau avec un taux supérieur à la norme pesticide. Cette histoire révèle la crise qui frappe tout le département et plus particulièrement le sud viticole. Frapna Drôme Nature Environnement a demandé au Préfet et à tous les élus d'avoir le courage de mettre en place un vrai plan d'urgence interdisant l'utilisation des pesticides pour la préservation de l'eau et de l'air. Elle a aidé les habitants qui le désiraient à se mobiliser et à contraindre le maire du village à prendre les mesures nécessaires. Enfin, le 19 avril 2016, l'association a animé à Nyons une importante réunion publique, pour sensibiliser les citoyens afin qu'ils exigent, pour eux et pour leurs enfants, le droit de vivre en bonne santé. Une centaine de drômois se sont déplacés, parmi eux de nombreux vignerons et paysans bio, respectueux de la terre et des habitants, mais exposés aux sarcasmes de ceux qui utilisent pesticides et autres semences dangereuses. Moment fort où chacune et chacun a pu reprendre espoir et énergie dans le groupe.

3.3.4. Participation CLE Bas-Dauphiné Plaine de Valence

Le SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence a été lancé en 2013. En 2016, Frapna Drôme Nature Environnement a participé aux deux réunions de la CLE (commission locale de l'eau) en février et septembre, ainsi qu'à un atelier « multi-acteurs » en avril et à 6 séances du bureau de la CLE. La première phase (état des lieux) a été approuvée le 2 février 2016, la deuxième phase (diagnostic) approuvée le 15

septembre 2016. La phase « tendance et scénarios » est en cours d'élaboration en 2017. Il s'agit là de confronter les objectifs en termes de qualité et de quantité (à préserver et améliorer, priorité étant donnée à l'eau potable) avec la satisfaction des différents usages actuels ou futurs. En particulier, à propos des usages agricoles, il faut maintenant prendre en compte l'importance socio-économique de l'agriculture (qui doit être soutenue) et ses impacts environnementaux qu'il faut absolument réduire (prélèvements, nitrates, pesticides).

3.3.5. Participation CLE Sage Drôme

Frapna Drôme Nature Environnement est au bureau de la Commission locale de l'eau (CLE) du bassin versant de la Drôme. Commissions techniques, bureau, plénière ; les réunions sont régulières, tout au long de l'année.

Le grand chantier 2016 a été la délimitation de l'espace de liberté de la Rivière Drôme ou pour être plus clair, la délimitation de la zone que l'Homme veut bien accorder à la rivière Drôme (sic) pour pouvoir couler « librement » et tisser son lit sans que l'Homme intervienne pour la canaliser et construire des digues au frais du contribuable. Maires, élus, riverains ont été largement consultés et invités... En clair : tous les lobbies ruraux étaient là pour que la Rivière Drôme empiète le moins possible sur leurs activités. Mais bon, globalement, les choses ne se sont pas trop mal passées, mais attention, l'affaire n'est jamais close.

Il n'aura échappé à personne que les élections approchent. On sent très clairement (depuis quelques mois), à tous les niveaux politiques, que « la protection de l'eau et des rivières, ça commence à bien faire... » et que la bonne Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (la LEMA de 2006) pourrait bien avoir vécu...

Si l'on en croit les déclarations de certains responsables des grands lobbies ruraux, on sent un mouvement de fond qui réclame de pouvoir faire ce qu'ils veulent en matière de prélèvement d'eau, de protection des terres agricoles, de microcentrales... En clair ils aimeraient continuer à piller ce qui reste de nature, autour et dans les cours d'eau (la volonté de déréglementer existe bel et bien...). La nouvelle majorité qui va sortir des urnes bientôt saura elle résister aux hurlements des groupes de pression traditionnels et qui, pour l'instant, règnent en maître dans les zones rurales ? Réponse très bientôt !

3.3.6. Participation autres SAGE

Notre association travaille sur le SAGE du Lez en cours d'élaboration. Elle est aussi représentée dans le SAGE Bièvre-Liers-Valloire avec la Frapna Isère. Cette représentation demande à être pérennisée... Avis aux amateurs !

3.3.7. Participation contrats de rivière

Frapna Drôme Nature Environnement siège dans plusieurs contrats de rivière et a participé aux deux réunions organisées pour chacun d'eux chaque année:

- Galaure
- Herbasse
- Doux-Mialan-Veaunes-Bouterne
- Roubion-Jabron-Riaille
- Lez, Aygues, Ouveze.

La capacité de l'association à s'investir repose sur la disponibilité des adhérents. Les réunions ont lieu en journée ! Nous ne disposons toujours pas d'une personne motivée pour intervenir au nom de l'association dans le contrat de rivière Vercors eau pure (wanted).

3.3.8. Participation commission départementale

L'association participe chaque année à la Conférence Départementale de l'Eau, Commission Gestion Quantitative. Après avoir pris connaissance de l'état des ressources en eau disponibles, des débits de certains cours d'eau et de la situation météorologique, elle contribue à donner un avis permettant au préfet de décréter des arrêtés portant restriction provisoire de certains usages de l'eau dans le département. Notre association a siégé dans deux réunions cette année.

3.3.9. Fiches sentinelles dépôts sauvages et pollutions signalées

Dans le cadre des fiches sentinelles nous avons reçu et traité plusieurs informations sur des cas de dépôts sauvages issus du BTP ou de particuliers. Ces dossiers ont été répercutés aux services du Conseil départemental pour être étudiés dans le cadre du Plan BTP Drôme Ardèche qui sera prochainement adopté. Dans les situations les plus graves nous avons sollicité les services de la DDT de la DREAL et les gendarmeries locales. Certains dossiers sont encore en cours. On peut regretter le manque de réactivité des services, préjudiciable pour l'environnement mais aussi pour les riverains.

Exemples : St Restitut stock de matériel BTP sauvage / Décharges sauvages chemin des Baumes et Trinitaires à Valence/Tulette, décharge municipale non agréée / Carrière illégale commune de Montferrand/ Destruction d'habitats de castors Lemps...

3.3.10. Protection de l'eau à Puygiron

PLU, captage et carrière de Puygiron : **1)** Le PLU de Puygiron, approuvé le 10 mai 2012, autorise l'exploitation de carrières dans une partie de la zone N (zone naturelle) de la commune. Ce plan contrevient à l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2009 qui arrête la protection du captage d'eau de la Vesque situé sur cette commune. Sur recours de Frapna Drôme Nature Environnement, le Tribunal administratif de Grenoble décide, le 4 novembre 2014, l'annulation partielle du PLU pour l'autorisation d'exploiter des carrières en zone N, en prenant en compte ses incidences sur le captage des eaux de la Vesque. La commune est condamnée à payer 1 000 € à l'association. **2)** L'exploitant de la carrière de Puygiron (le carrier) dépose un recours contre Frapna Drôme Nature Environnement en « tierce opposition », en demandant une indemnisation de 5000€ à l'association, car il aurait dû être invité à présenter aussi ses arguments dans cette affaire, son activité étant remise en question par la décision. Cette affaire n'est pas encore jugée et ne devrait pas l'être du fait du jugement de la Cour d'Appel de Lyon sur appel de la commune. **3)** Par un recours devant la cour d'appel de Lyon, la commune de Puygiron fait annuler le 26 avril 2016 la décision du Tribunal administratif de Grenoble remettant en question une partie de son PLU. D'après la cour d'appel, le PLU maintient seulement, et sans l'augmenter, l'exploitation d'une carrière existante. L'association doit rembourser les 1 000 € obtenus en première instance et est condamnée à verser, en plus, 1 500 € supplémentaires à la commune ! **4)** Le carrier fait un recours contre la décision de la préfecture de la Drôme arrêtant la protection du captage d'eau de la Vesque. Cette protection remet en question son activité située sur le périmètre rapproché et aurait dû entraîner une indemnisation.

Après avoir été débouté par le Tribunal administratif de Grenoble, le carrier gagne son recours devant la cour d'appel de Lyon le 30 octobre 2014. La protection réglementaire du captage, en application de la loi sur l'Eau de 1992, est donc supprimée. **5)** Parallèlement à ces affaires juridiques et d'une manière paradoxale, la Préfecture renouvelle l'autorisation d'exploiter au carrier le 23 juin 2014. Elle ne portera donc pas la décision de la Cour d'appel devant le Conseil d'État et n'instruira pas non plus un nouvel

arrêté de protection. Ce nouvel arrêté imposerait en effet de nouvelles contraintes au carrier qui pourrait demander une indemnisation de plusieurs millions d'euros pour compenser sa perte d'exploitation. 6) Frapna Drôme Nature Environnement dépose donc une requête le 29 octobre 2014 devant le Tribunal administratif de Grenoble pour demander l'annulation de l'autorisation d'exploiter la carrière de Puygiron, donnée par le Préfet en 2014. Une première requête déposée en référé est rejetée, condamnant l'association à verser 1000 € au carrier. Le 20 septembre 2016, le jugement sur le fond déboute à nouveau l'association et la condamne à verser à nouveau 1 200€ au carrier. Le captage de la Vesque est un captage d'une très bonne qualité, sans nitrate ni pesticides, qui dessert les communes d'Espeluche et de Montboucher-sur-Jabron, soit 3500 habitants sur un secteur où l'eau va devenir de plus en plus rare. Ce captage ne dispose désormais d'aucune protection réglementaire. Pour la Frapna Drôme, comme pour les services administratifs qui avaient instruit la protection réglementaire annulée, l'activité d'une carrière ne devrait pas être possible sur ce périmètre rapproché. Va-t-on devoir abandonner ce captage en contradiction avec toutes les politiques visant à retrouver le bon état de l'Eau? Pour protéger le bien commun, l'association aura mobilisé de nombreux adhérents et deux avocats sur 4 années. Elle aura dépensé à ce jour 20 220€ sur cette affaire. Frapna Drôme Nature Environnement n'a désormais plus les moyens financiers de poursuivre (Recours possible devant le Conseil d'Etat). Quel avenir sur ce dossier ? Les responsabilités sont clairement identifiées. Si une pollution des eaux du captage de la Vesque survenait, gardons la mémoire !

3.3.11. Diffusion outils contre les pesticides, foire de Nyons et de Saint-Marcel-les-Valence

Sur le stand de Frapna Drôme Nature Environnement à la Foire du CEDER à Nyons le 14 mai, des participants à la réunion du 19 avril sont venus rejoindre les militants pour témoigner de leur engagement contre les pesticides. De nombreux exemplaires du numéro 182 des épines drômoises ont été distribués comme outils de lutte contre les pesticides (ainsi que les pancartes jardins et maisons sans pesticides avec les plaquettes associées). La semaine suivante, le 22 mai, au cours de la foire Croquons Nature à St Marcel-lès-Valence, malgré un vent violent, nombreux était le public pour venir chercher ces mêmes outils et les proposer à leurs voisins ou connaissances.

3.3.12. Dossiers dans les épines



EP 187 EAU.pdf



EP 187 EAU DU ROBINET.pdf



EP 187 CONTRATS RIVIERE ET MILIEUX I



EP 187 CAPTAGE PUYGIRON.pdf



EP 187 SAGE EXPLICATIONS.pdf

3.3.13. Perspective

Notre société doit d'urgence trouver des réponses pérennes aux problèmes de l'eau, sans repousser à demain les changements de pratique des utilisateurs. Nous devons renforcer notre présence dans toutes les commissions pour que l'intérêt commun soit pris en compte et les grandes orientations mises en œuvre...

3.4. Agir pour une société zéro déchet

3.4.1. Contexte

Si nous nous contentons de réduire des déchets, ceux-ci vont s'accumuler dans les terres, les eaux et les airs, utilisés comme des grandes poubelles. La seule manière de véritablement préserver la nature et l'environnement sur la durée est d'évoluer vers une société « zéro déchets », une société où toutes les activités humaines, notamment de production et de consommation, font partie de cycles matériels et ne génèrent plus des objets jetés définitivement, jetés dans les terres, les eaux et les airs.

En 2016 cette prise de position a été formulée dans notre motion pour une société « zéro déchets » :

Les adhérents de la FRAPNA Drôme réunis en Assemblée Générale le 25 mars 2016 constatent :

- Avec l'enfouissement et l'incinération des déchets, l'air, l'eau, et les sols sont pollués. Ces dégradations qui s'accumulent, hypothèquent la santé des populations et tout le cycle du vivant.
- Les matières non renouvelables du sous-sol sont gaspillées et s'épuisent. Les ressources de la planète sont limitées.

La seule réponse à amener au problème des déchets serait de ne plus en produire à court terme. Mais notre organisation, particulièrement dans les pays riches, fait de l'accroissement de la consommation matérielle, donc de la production de déchets, une hypothèse de notre développement sans équité. Sans modifier cette hypothèse, la « gestion des déchets » mise en œuvre actuellement n'est pas au niveau des enjeux et dissimule de plus en plus mal une fuite en avant qui nous mène dans le mur. Il faut donc changer notre organisation et la reconsidérer autour de ces 3 principes fondateurs d'une société « zéro déchets » :

1. *Sobriété matérielle : consommer en conscience et seulement des objets recyclables.*
2. *Economie circulaire : tout objet et toute matière doivent trouver leur place dans des cycles d'utilisation leur permettant de ne jamais devenir des déchets.*
3. *Ecoconception et écoconstruction : tous les produits doivent être conçus et construits en vue de leur réemploi ou leur réutilisation ultérieure.*

Les adhérents de la FRAPNA Drôme se mobilisent donc pour que cette société soit mise en œuvre sans délai, dans leur vie quotidienne et dans l'organisation collective.

3.4.2. Centre d'enfouissement des Grises géré par le SYTRAD.

Ce dossier a été suivi en collaboration avec le collectif de riverains et la Fédération de pêche. Outre les problèmes liés aux odeurs, se sont greffés des constats de pollution des eaux et des difficultés de fonctionnement des Centres de Valorisation Organique. (*Épines* numéro 184 page 26). Cette mobilisation et le travail des dossiers par Frapna Drôme Nature Environnement ont contribué à la non ouverture de nouveaux casiers au centre d'enfouissement des Grises.

3.4.3. Plan déchets Drôme Ardèche : contributions de l'association

L'atelier déchets se réunit régulièrement et a permis une forte implication dans les commissions de travail du plan BTP Drôme Ardèche. Nettement plus de la moitié des déchets anorganiques dans notre société est produite par des activités du secteur BTP ; celui-ci revêt donc d'une importance capitale pour la maîtrise et la réduction des déchets. D'où des initiatives en nombre croissant qui ont pour but de réduire les déchets du secteur BTP. Chez nous les départements de la Drôme et de l'Ardèche se sont associés pour établir un Plan déchets BTP, à travers la CICES, la Commission Interdépartementale Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan de prévention et de gestion des déchets de chantier du BTP. La CICES était composée de représentants d'institutions publiques, d'entreprises et d'associations, dont la FRAPNA Drôme. L'issue de la CICES et du Plan déchets BTP qui a été finalement voté début novembre est à l'image de notre société par rapport à l'écologie : on sait parfaitement qu'on ne peut pas continuer avec les pratiques actuelles, on veut bien réduire les nuisances des activités économiques et industrielles, mais, quand même, ne pas toucher aux principes sacro-saints de croissance et de rentabilité.

On a donc un Plan déchets BTP qui contient une bonne analyse des pratiques courantes, des possibilités et difficultés de réduire les déchets, ainsi qu'un catalogue pertinent des actions à entreprendre. Sauf que de tout cela on va presque rien réaliser, car à toutes ces actions il n'y a aucun budget significatif alloué. Même plusieurs représentants des entreprises, comme

évidemment nous-mêmes, ont fait remarquer aux organisateurs de la CICES que changer les productions dans le sens de l'écoconstruction, démanteler des produits-résidus, trier, entre-stocker et revendre des produits-résidus, réduire ou changer les emballages, pour ne citer quelques exemples, nécessitait des efforts humains, matériels et financiers non-négligeables et sans financement, dans un marché hautement concurrentiel, tout cela n'allait pas se faire. Face à ces remarques les représentants des Départements bottaient finalement en touche : de toute façon, la mise en œuvre des mesures reviendrait à la Région qui, elle, devrait allouer des budgets pour cela. Il faut retenir également que le Plan déchets BTP affiche un scénario et des objectifs complètement insuffisants : maintien du niveau de production de déchets au niveau actuel, la diminution d'un tiers de l'enfouissement, remplacé par des centres nouveaux d'incinération qui utiliseraient de meilleures technologies. Tout cela n'a rien à voir avec la transition vers une société zéro déchet. Quand le Plan déchets BTP nous reviendra de la Région pour la mise en œuvre, nous devons recommencer à argumenter et à agir pour une véritable politique de développement durable et à défendre notre motion pour une société zéro déchets ...

3.4.4. Affaire des CSR : exposé et actions

On retrouvera aussi cette action dans le premier chapitre de ce rapport concernant l'énergie (voir paragraphe 1.2.5). L'atelier déchets s'est mobilisé avec plusieurs associations du nord de la Drôme pour rédiger un dossier sur les *épines* permettant un exposé simple de la situation. Ce dossier a été envoyé ou porté à la connaissance des différents responsables des collectivités pour leur faire connaître notre position.

L'action se poursuit dans la recherche d'information, la collaboration avec la Fédération Nationale de l'Environnement et d'autres associations françaises. Parallèlement, les contacts sont multipliés.

3.4.5. Dossiers épines



ED 186 DECHETS ACTEURS LOCAUX.pdf
EPINES 186 CSR.pdf

3.4.6. Perspective

La lutte pour que notre société tende vers le zéro déchet doit continuer et être reprise par le plus grand nombre. Il faudra continuer à dénoncer toute tentative de fuite en avant visant à utiliser les déchets comme une ressource énergétique, engageant au contraire à en générer toujours plus. Les CSR arrivent très vite, il faudra une vraie mobilisation de la population...

3.5. Dénoncer et faire connaître les risques industriels et technologiques

3.5.1. Contexte

Frapna Drôme Nature Environnement s'est toujours mobilisée pour dénoncer les risques et impacts industriels. L'association est alimentée par les riverains, par sa participation au Conseil Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques. Ses modes d'action varient en fonction des affaires : saisie de l'administration ou de la police, recours juridique, communication, mobilisation de la population... L'association a mené précédemment des luttes historiques pour prévenir ou faire cesser des pollutions industrielles : entreprise traitant des poteaux en bois sur Saint-Peray, entreprise fabriquant des produits de nettoyage sur Portes-les-Valence, entreprises du nucléaire responsables de fuite d'éléments radioactifs...

3.5.2. Dossiers suivis au cours de l'année dans le cadre du CODERST et dans le cadre de l'opération sentinelles

Un atelier « risques industriels » s'est mobilisé durant l'année 2016 autour des différents dossiers soumis au CODERST et autour des alertes signalées par les adhérents : entreprise Tillet, Portes-Lès-Valence : broyage de métaux /Elevages industriels/ ... Nous retrouvons dans ce paragraphe certains dossiers déjà évoqués dans les paragraphes précédents.

La consultation du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques est obligatoire avant la prise de certains arrêtés préfectoraux. Le CODERST est chargé d'émettre un avis sur les projets en matière d'installation classées pour la protection de l'environnement et d'installations nucléaires de base, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, mais aussi des installations, ouvrages, travaux, aménagement relevant de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (protection de l'eau destinée à la consommation humaine). Le CODERST est également amené à se prononcer sur les dossiers relatifs à l'insalubrité des logements. C'est une commission consultative et de conseil pour éclairer la décision du Préfet. A noter qu'au cours de l'année, tous les dossiers ont bénéficié d'un arrêté préfectoral favorable de la préfecture, mais nous avons pu faire modifier certains documents.

-40 dossiers relatifs aux installations industrielles

-6 dossiers relatifs aux installations classées agricoles

-14 dossiers relatifs aux captages et à l'eau potable.

-2 dossiers relatifs à la création d'une chambre funéraire

-5 dossiers relatifs à l'habitat insalubre

-9 dossiers relatifs à l'application de la loi sur l'eau

-1 dossier présenté par l'autorité de sûreté nucléaire pour le site du Tricastin

-5 dossiers d'information générale.

En revanche, la prise de connaissance des dossiers nous a permis sur différents domaines d'affiner notre vigilance d'informer nos adhérents, voire de dénoncer auprès des citoyens des situations problématiques telles que :

- Le suivi de la qualité de l'eau sur Saint Maurice sur Aigues et divers dossiers sur les pesticides dans l'eau.
- La mobilisation des riverains du site d'enfouissement du SYTRAD de Saint-Sorlin-en Valloire
- La dénonciation d'élevages industriels de poulets sur notre territoire (*épines* n°187 page 5)
- L'analyse sur les risques engendrés par la Géothermie profonde sur Valence (n°187 page 20)
- L'affirmation des dangers engendrés par la sous-traitance de la gestion des déchets nucléaires par des structures privées extérieures aux opérateurs (AREVA et EDF) qui ne sont pas soumis aux contrôles de l'autorité de sûreté nucléaires.
- Cette implication nous a permis également d'enrichir les connaissances de l'atelier territoire.

Frapna Drôme nature environnement a obtenu, depuis cette année, que les représentants de notre association ne soient pas désignés à titre individuel, mais au nom de la structure. Ce changement est particulièrement important car il acte de notre fonctionnement collectif.

3.5.3. Dossiers épines



EP 187 EXTENSION
ELEVAGE POULETS II

3.5.4. Perspective

Plusieurs adhérents sont mobilisés sur les problèmes de santé environnement. Un atelier spécifique se met en place pour traiter de l'effet des polluants sur la santé : pesticides, métaux lourds, radioactivité.

4. Pour agir ensemble

4.1. Communiquer et s'informer : les épines, les mails, le site internet, les communiqués...

4.1.1. Contexte

Les épines illustrent le principe de réciprocité et matérialisent l'échange que propose Frapna Drôme Nature Environnement. Ce n'est pas un journal comme les autres : ici, chaque personne qui participe contribue à une construction collective pour le bien commun, pour que tous en bénéficient.

Quelles contributions ? les personnes ou les groupes donnent une photo, un texte, un peu de temps pour les relire, les envoyer ou les mettre en kiosque, gérer l'administration... Mais ce sont aussi des animations, des dossiers, des positions qui sont construits dans les ateliers de l'association. La vente de la revue, c'est un financement participatif qui complète dons et adhésions, un support d'animation et de mobilisation pour tous les adhérents, une méthode de travail collectif pour les militants, une ressource pour les citoyens...

L'association rassemble le trésor de ces contributions et lui donne toute sa force pour défendre le bien commun : quel bien commun ? La Drôme et les départements voisins forment un territoire dont les paysages les milieux, la faune et la flore, les ressources naturelles sont de grande qualité et d'une grande diversité. Ici, ils sont défendus par une association citoyenne forte et pérenne depuis 40 ans. La force et la cohérence de ce mouvement, ce sont toutes les actions de Frapna Drôme Nature Environnement, alimentées par les adhérents et sympathisants, rassemblées dans le projet associatif, et qui apparaissent, un moment, imprimées dans la revue.

Extrait du règlement intérieur de l'association, paragraphe « communication » :

- *Les supports de communication de l'association doivent permettre de renforcer ses objectifs : ils doivent être facilement accessibles à tous, leur contenu doit être validé collectivement ; ils doivent être efficaces, ne pas gaspiller les ressources et n'être adressés qu'à ceux qui en font la demande.*
- *Tous les courriers et courriels engageant l'association doivent partir du siège de l'association exclusivement. Leur enregistrement et leur copie sur le serveur garantissent leur suivi.*
- *Communication : les articles des épines, les communiqués de presse doivent être soumis à relecture de plusieurs membres du CA avant publication. Le site Internet est alimenté par ces textes. Les mails envoyés aux adhérents reprennent et mettent à jour ces informations.*

- *Les épines : ce n'est pas seulement un journal mais un moyen d'animation de notre association depuis 40 ans. Cet outil permet aux différents groupes de travail de verbaliser leurs travaux, définissant ainsi une position commune adoptée par tout le mouvement. La revue communique ensuite ses propos à toute la population (vente en kiosque), qui peut venir enrichir le mouvement en participant à la suite des actions en prenant contact avec l'association ou en se rendant à un point de rencontre. Les anciens numéros des épines qui ont plus d'une année sont diffusés gratuitement dans les salles d'attente et tous les lieux publics.*
- *Contribution aux épines : les personnes souhaitant contribuer à la revue, acceptent que leurs textes soient modifiés. Ils en seront informés avant publication.*
- *Le site Internet a deux utilisations :*
 1. *Une actualisation des informations.*
 2. *Une mise à disposition publique des dossiers. C'est le seul support qui permet d'avoir une vision historique des dossiers, et de capitaliser l'expérience acquise. Il s'agit d'une mise à disposition publique de nos travaux pour le bien commun.*
- *Les adhérents, particulièrement les administrateurs doivent utiliser le site Internet et contribuer à sa mise à jour en renvoyant leurs remarques.*
- *L'utilisation des publications de l'association pour des objectifs partagés est possible. Elle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite et impose de citer les sources.*
- *Le courrier et les mails reçus au siège de l'association sont traités par les bénévoles chaque semaine. Une réponse adaptée est faite quand cela est possible. Les informations reçues sont systématiquement retransmises aux groupes concernés.*
- *Tout nouveau support de communication doit faire l'objet d'une discussion et d'une délibération du CA.*
- *Permanences : le siège de l'association met en place des plages de permanences d'accueil du public, physiquement et par téléphone. Ces permanences sont dépendantes de la disponibilité des bénévoles qui les assurent.*

4.1.2. Construction des épines

Les épines ponctuent chaque saison avec 4 numéros par an (tirage à 2500 exemplaires). Cette revue de la FRAPNA Drôme est née en 1984. Partie émergente de l'association, elle fait connaître ses dossiers et ses craintes au public pour mobiliser sur ses objectifs. Issue d'un travail collectif comme toutes les actions de l'association : 70 personnes participent en moyenne à chaque numéro (les contributeurs avec leurs articles, leurs photos, les relecteurs, les distributeurs qui alimentent les 120 points de vente, tous les adhérents et sympathisants qui amènent pour chaque numéro leurs propositions...).

Les articles et dossiers sont classés dans la revue selon l'architecture du projet associatif et de ses 4 piliers repris dans les surtitres.

Les sujets développés émergent en fonction de l'actualité, mais aussi de l'envie et de la compétence des adhérents. Ils sont présentés au conseil d'administration et mis en œuvre dans chaque numéro par la commission journal qui se réunit régulièrement deux fois par trimestre.

Pour alimenter la revue et trouver de nouveaux participants, les « ateliers » de Frapna Drôme Nature Environnement veillent à rédiger des articles expliquant leurs travaux.

Avec toutes ces pistes et propositions, le rédacteur en chef recherche et contacte les contributeurs puis rassemble textes et illustrations. Il aide à la rédaction ou rédige certains articles qui décrivent les positions et actions de l'association.

La directrice de publication valide le travail, contribue à raccourcir, parfois réécrire les articles, recherche des titres pour que le numéro raconte une histoire cohérente et équilibrée, laissant une place à chacun.

Deux dessinateurs proposent à chaque numéro deux dessins originaux en relation avec les articles : Pierre Ballouhey propose une page d'humour, Claudine Banissi réalise un dessin naturaliste renouant avec la tradition.

La revue permet aussi de recenser toutes les dates importantes et les rendez-vous, dans l'agenda.

La relecture des articles est assurée par une équipe de volontaires et le numéro est mis en page par l'infographiste, avant d'être acheminé chez l'imprimeur.

Pour 2016, le lecteur de ce rapport a pu prendre connaissance des différents sujets abordés au fur et à mesure de sa lecture. Voilà une petite liste non-exhaustive :

Géothermie de grande profondeur et présentations trompeuses - Le loup dans la Drôme - Les espèces sauvages : introduction, réintroduction, retour naturel - L'ours brun dans le Vercors - Actu Ours - Actu Loup - La loutre, reconquête - Menaces sur les Castors drômois ? - Le retour du gypaète barbu dans la Drôme - Pays d'ours - Nouvelles du loup - 11 espèces de poissons dans la rivière Drôme -

Plantes pour remédier à nos petits maux - Tête en l'Air - Fête de la Nature - 24 h Naturalistes - Plaisir de l'observation - Promenade philosophique dans la forêt de Saoû - Champignons Rhône-Alpes : césium 137 toujours présent - Hauts Plateaux du Vercors : intensification de la chasse, piste forestière pour les chasseurs - Une commission acquise aux chasseurs - Energie, changer de modèle - AREVA tente une leçon de démocratie - Stockage des déchets nucléaires en Finlande et dans la Drôme - Nucléaire, le pire est possible - Drômoise du nucléaire, demande d'arrêter la centrale du Tricastin - EDF- Monsanto - AREVA - Pour un accès équitable et durable aux ressources - Difficile chemin de la sagesse : les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) - Eau du robinet - Captage sacrifié : priorité à l'économie - Isolation de votre logement - ScoT - Incinération des CSR - Aux actes citoyens ! - La Frapna obtient l'annulation d'un PLU - Lyon-Turin - Elevage intensif - Poulet au menu - Ferme des Volonteurs - la Frapna expérimente - Motion Zéro déchet - Agenda - Evènements - AG - Animateur Nature puis brasseur - Pique-nique dans les vignes bio - Comment la Drôme et l'Ardèche ont tué leurs villes ? - Pour un train au service des citoyens -...

4.1.3. Les illustrateurs : Pierre et Claudine

Vous trouverez dans les fichiers ci-dessous les dessins produits par Claudine et Pierre pour les *épinés* de l'année 2016. Quels talents !



Claudine
Banissi.pdf



Pierre
Ballouhey.pdf

4.1.4. Partenariat et administration

Un membre du bureau collégial a recherché et trouvé cette année l'ensemble des partenaires pour les 4 numéros des *épinés*. Ce n'est pas une mince affaire en terme de contacts, et de suivis !

Un autre membre du bureau fait aussi la facturation de ces encarts et veille à leur envoi. Autres tâches importantes faites par différents adhérents : la saisie des ventes des *épines* et la gestion des factures par kiosque, la saisie des adhésions et abonnements (plus de 900 en 2016), la saisie du courrier, le classement et l'archivage des documents, le ménage et l'entretien du local...

Ils sont quelques-uns (unes) à travailler régulièrement pour que l'association dispose d'une organisation correcte. Cet atelier « administration et gestion de l'association » demanderait vraiment à être renforcé ! Il faut que les adhérents s'impliquent plus nombreux, durablement et régulièrement sur une tâche dont ils prennent la responsabilité...

4.1.5. Epines, tournées et gestion administrative

A la sortie du numéro, les *épines* sont mises sous enveloppes à destination des abonnés, les tournées sont préparées pour les « kiosques ». Une quinzaine de personnes récupèrent ces tournées pour les diffuser dans les points de vente. Il faut aussi qu'ils récupèrent les invendus, les recettes parfois....

Tous les adhérents sont aussi sollicités pour participer à cette diffusion : ils sont invités à la mise sous pli, et font connaître la revue, proposent d'ouvrir de nouveaux lieux de vente et veillent à ce qu'ils restent bien approvisionnés entre deux dépôts.

4.1.1. Epines diffusion gratuite des anciens numéros dans les salles d'attente et différentes manifestations.

Le site internet a un secteur consacré aux *épines*, pour les faire connaître ou proposer des compléments d'information. Il est régulièrement actualisé pour mettre à jour et compléter les informations de la revue.

4.1.2. Site Internet : nombre de consultations, de mises à jour.

Le site Internet de Frapna Drôme Nature Environnement a fonctionné dans la continuité des années précédentes. Il a été alimenté pour s'enrichir des nouvelles ressources documentaires produites par l'association (avis dans le cadre d'enquêtes publiques pour l'aménagement du territoire, dossiers sur la faune sauvage, campagne pour militer en faveur de la sortie du nucléaire...). Il a également été mis à jour hebdomadairement afin de communiquer au plus près de l'actualité et de faire connaître les rendez-vous de dernière minute. L'agenda du site se fait l'écho à la fois des activités de Frapna Drôme Nature Environnement et aussi de toutes ses associations adhérentes qui le désirent.

En 2016, la moyenne du nombre de connexions à notre site a été de plus de 986 par mois, un chiffre supérieur à l'an dernier. La proportion de visiteurs récurrents par rapport à celle des nouveaux visiteurs reste stable : elle avoisine les 15 %. La page « Sortir ses terrains d'une ACCA » demeure très consultée. Autres pages en tête des fréquentations : les pages concernant les *épines* drômoises, notamment le dernier numéro, les associations fédérées et les communiqués.

Ce site est maintenu par une salariée à temps partiel, employée sur trois heures hebdomadaires. C'est un investissement important de l'association et un moyen de communication indispensable.

Si Internet semble faciliter la communication, Frapna Drôme Nature Environnement choisit délibérément de ne pas en abuser. L'association souhaite que les adhérents et sympathisants se parlent et se rencontrent. Elle est attachée à la diffusion sur support papier de sa revue. Elle utilise un site et les mails, mais refuse de s'inscrire dans la logique des réseaux sociaux : « 10 000 amis, pas un seul pour aider à mon déménagement... ». La qualité de la relation doit rester une priorité pour espérer construire ensemble une société harmonieuse où l'on préserve la nature.

4.1.3. Courriels

Nous sommes très sollicités par messagerie électronique, environ 7500 messages reçus que nous devons trier et répartir entre les différents référents des secteurs de notre association. Heureusement, tous ne demandent pas une étude et une réponse, mais une vigilance particulière doit nous permettre d'être réactifs et de répondre aux nombreuses sollicitations. Bien entendu, ce dynamisme de notre messagerie montre combien notre association est connue et reconnue. L'équipe de bénévoles et le Directeur font tout pour faire de ce lien un outil pratique à l'écoute de ses adhérents.

L'association a généré, en 2016, une cinquantaine de messages en direction de ses adhérents pour leur rappeler des rendez-vous ou leur donner des informations. Frapna Drôme Nature Environnement limite volontairement ses envois mails pour éviter de surcharger les adresses avec des informations qui ne seront pas lues. L'efficacité du support ne doit pas rendre la communication anonyme, chaque mail est adressé individuellement et toutes les réponses sont traitées une par une. Enfin, aucun mail n'a été envoyé à des personnes qui n'en auraient pas fait la demande...

4.1.4. Permanences et accueil téléphonique

Une permanence est assurée au local et au téléphone chaque lundi après-midi. Un répondeur permet d'enregistrer les messages de nos correspondants sur les autres jours.

4.1.5. Communiqués de presse

L'association a généré 38 communiqués de presse tout au long de l'année. Certains ont été publiés ou repris par les médias, ils ont été parfois déclencheurs d'interviews. L'association a répondu aux sollicitations du Dauphiné libéré, de Drôme Hebdo, de la Tribune de Montélimar, de Radio Méga, de RCF, de Radio Saint-Ferréol.

4.1.6. Perspective

L'association développe une communication vers le public, avec sa revue, les autres médias ou sa participation à différents événements. Mais ces supports ne sont efficaces qu'avec l'appui d'un réseau d'adhérents influents qui instillent la société. En 2016 comme précédemment, la communication de l'association en direction de ses adhérents se veut complète et prioritaire. Elle redonne aux adhérents la responsabilité de s'investir ou non dans les actions et dossiers présentés. L'objectif est de permettre à tous les adhérents de dire « nous » en décrivant l'avancement de l'association dans ses réussites et ses difficultés. Nous continuons en 2017.

4.2. Participer à la vie de l'association : CA, AG, groupes locaux, manifestations, fête des adhérents, sorties nature...

4.2.1. Contexte

Nous sommes face aux urgences écologiques : dérèglement climatique, crise énergétique, effondrement de la biodiversité, pathologies environnementales, déficit de solidarité, violences...

Ivan Illich dénonçait déjà l'impasse des solutions techniques qui nous maintiennent dans l'illusion. Le but n'est pas de rendre les voitures plus propres et économes en énergie, c'est de construire un monde où chacun aura le sentiment que le centre du monde est sous ses pieds (d'après JP Dupuy dans le bilan du Monde, édition 2016).

Comment construire ce monde ?

Une bonne nouvelle : depuis la campagne de René Dumont, un peu de chemin a été parcouru. En 2017, plusieurs candidats aux élections présidentielles admettent l'existence d'urgences écologiques et en font une composante forte de leur projet. Mais leur accord pour agir ensemble ne semble pas à l'ordre du jour...

Pour les administrateurs de l'association, défendre l'environnement comme un bien commun sous-entend de rechercher d'autres modèles relationnels. En 2016, les administrateurs volontaires ont fait une formation avec l'Université du Nous pour travailler sur une gouvernance partagée et une construction collective non-violente. Avec les petits gestes pour un grand changement, tout le monde avait compris comment décliner une attitude écologique au quotidien : je roule à vélo, baisse mon chauffage, achète bio et local... Mais comment décline-t-on par exemple la non-violence tous les jours?

« L'une des premières choses à comprendre, c'est que le pouvoir n'est pas localisé dans l'appareil d'Etat et que rien ne sera changé dans la société si les mécanismes de pouvoir qui fonctionnent en dehors des appareils d'Etat, au-dessus d'eux, à côté d'eux, à un niveau beaucoup plus infime, quotidien, ne sont pas modifiés. » Michel Foucault, L'Intellectuel et les pouvoirs (Gallimard 1994).

Extrait du règlement intérieur, paragraphe « organisation des réunions » : En préambule de toutes les réunions au sein de l'association, les objectifs, l'organisation et le cadre de sécurité doivent être soumis à l'acceptation des participants. Le cadre de sécurité doit au moins comporter les principes suivants :

- o Respect du temps ;*
- o Bienveillance ;*
- o Confidentialité ;*
- o Souveraineté ;*
- o Respect ;*
- o Chacun est garant du cadre de sécurité ;*
- o Ce cadre est opposable et évolutif.*

4.2.2. AG mars 2016,

AG ordinaire pour l'exercice 2015 : Elle s'est réunie le 25 mars 2016 à la MJC de Fontbarlettes. Elle a réuni une cinquantaine de personnes qui représentaient 222 votants. Le rapport d'activité, le rapport financier et les orientations ont été adoptés à l'unanimité. L'AG a adopté une motion pour une société « Zéro déchet ».

AG extraordinaire : Une Assemblée Générale extraordinaire a permis la modification des statuts visant à les mettre en adéquation avec le fonctionnement collégial du Conseil d'administration. Le nouveau texte, après lecture et débats a été voté avec 221 voix « pour » et une abstention. La nouvelle dénomination de l'association Frapna Drôme Nature Environnement a été adoptée. Tous les rapports, motions et orientations sont à disposition sur le site internet.

4.2.3. Conseil d'administration

11 conseils d'administration ont fait vivre l'association. Les administrateurs participent aux réunions qui ont lieu le premier lundi de chaque mois, à l'exception du mois d'août. Des places restent disponibles, cette instance qui dirige le mouvement entre deux AG doit être forte. Elle est intéressante car elle permet à tous les participants de comprendre et de participer aux décisions. C'est aussi un moment de convivialité qui se termine toujours par un repas partagé. Les dates des CA sont publiées sur le site et dans les épines, tous les adhérents sont invités à participer en se signalant au préalable.

En 2016, les membres du CA se sont aussi réunis pour faire une formation (Université du Nous) et travailler sur la rédaction des statuts et du règlement intérieur.

4.2.4. Bureaux

Le bureau collégial est composé de 2 membres payeurs et deux membres ordonnateurs. 45 réunions ont eu lieu le lundi matin, pour la gestion quotidienne de l'association et pour la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration. Les 4 membres du bureau collégial ont participé régulièrement avec le directeur. Le bureau est ouvert aux membres du CA qui sont conviés à participer à ce temps de travail.

4.2.5. Ateliers

Plusieurs ateliers fonctionnent pour alimenter les actions de l'association sur différentes thématiques :

Atelier naturaliste

Atelier risques industriels

Atelier territoire

Atelier épines

Atelier énergie

Atelier carrière

Atelier déchets

Atelier jardins partagés

Atelier administration et gestion du local

D'autres peuvent apparaître en fonction des besoins et de l'énergie disponible...

4.2.6. Perspective

Il faut renforcer la culture commune des adhérents de l'association et continuer à développer leur capacité à agir ensemble. Nous voulons évoluer en interne à l'image de ce que nous souhaitons pour la société. L'atelier administration et gestion doit être renforcé. Un atelier éthique devrait pouvoir rapidement se mettre en place...

4.3. Participer aux commissions consultatives

4.3.1. Contexte

Frapna Drôme Nature Environnement est agréée comme association de protection de l'environnement par la préfecture. Elle dispose d'une reconnaissance réglementaire et morale qui l'amène à participer à de nombreuses commissions consultatives, départementales et locales. Tous les représentants de l'association sont exclusivement des bénévoles.

4.3.2. Commissions consultatives

Frapna Drôme Nature Environnement a été invitée à participer aux commissions suivantes en 2016 :

- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)
- Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)

- Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) (Alixan)
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Comité Départemental d'Orientation Agricole (CDOA)
- Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)
- Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI)
- Commissions locales de l'eau des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (3 SAGE : voir carte *épines* 187 page 23)
- Contrats de rivière (9 contrats : voir carte *épines* 187 page 24))
- Conférence départementale de l'eau
- Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)
- Commissions Locales d'Information (2 CLI pour les établissements nucléaires)
- Association Nationale des Commissions Locales d'Information (ANCLI)
- Commissions de Suivi des Sites (3 CSS)
- Commission Interdépartementale Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan déchet Drôme Ardèche (CICES)
- Comités de suivis des sites Natura 2000 (32 sites pour la Drôme)
- Comité consultatif Réserve Naturelle (2)
- Commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur
- Comité de suivi des centres d'enfouissement techniques des Grises, de Roussas et de Chatuzange-le-Goubet...

Nous recherchons périodiquement des bénévoles volontaires pour siéger dans certaines commissions où nous sommes appelés. Aussi, si vous souhaitez vous impliquer, n'hésitez pas à nous contacter !

4.3.3. Perspective

Frapna Drôme Nature Environnement demandera à participer à la CDAC : Commission Départemental d'Aménagement Commercial pour que contribuer à limiter le développement des supermarchés en périphérie des villes (voir paragraphe 3.2.7). L'équipe des représentants de l'association demande à être renforcée et développée en 2017.

4.4. Utiliser les outils de Frapna Drôme Nature Environnement : petits gestes grand changement, sentinelles de l'environnement...

4.4.1. Contexte

L'association conçoit régulièrement des outils supports à différentes animations. Petits gestes Grand changement (plusieurs jeux), pollution lumineuse, aménagement du territoire pour tous... Ils sont à la disposition des adhérents pour contribuer localement aux objectifs de l'association.

4.4.2. Sentinelles

Frapna Drôme Nature Environnement dispose d'un réseau d'adhérents et d'associations répartis sur tout le département. Ces correspondants permettent la mobilisation, la remontée d'information et le suivi de problématiques locales. Pour obtenir plus de remontées de terrain, régulièrement nous invitons le lecteur des épines à s'impliquer dans cette action. Chaque fiche sentinelle fait l'objet d'un suivi et d'un classement, informatique et écrit. Elles sont l'objet de relations nombreuses avec les demandeurs et nos référents de terrain, mais aussi auprès des diverses administrations et spécialistes internes et externes pour assurer un suivi et veiller au respect des lois en vigueur.

4.4.3. Les outils utilisés et conçus en 2016

En 2016, 4 affichettes ont été imprimées pour demander la fermeture du Tricastin. A disposer sans modération sur les tableaux d'affichage ! Les dessins sont aussi imprimés sur des bâches de grande hauteur de façon à les rendre visible sur un stand ou dans une manifestation. Cet outil a été construit grâce à un don du réseau national Sortir du Nucléaire.

4.4.4. Perspective

Frapna Drôme Nature Environnement devra continuer à trouver des supports accessibles à tous pour partager ses préoccupations.

4.5. Relayer et encourager les initiatives locales : réseau des associations adhérentes, AMAP, jardins partagés, actions coopératives...

4.5.1. Contexte

Les actions de Frapna Drôme Nature Environnement permettent de défendre l'intérêt général et de développer des relations entre les individus au plus près de leur territoire, avec une considération globale des enjeux planétaires. L'association veut soutenir les actions qui vont dans le sens de nos valeurs et de nos orientations.

4.5.2. Cession Docteur Watt

Proposée par la coopérative Enercoop Rhône-Alpes, fournisseur d'électricité d'origine renouvelable, Dr. Watt permet à travers une formation collective de mieux comprendre ses usages de l'électricité, de mesurer ses consommations à la maison, et de réduire sa facture (15% en moyenne). Une formation en deux temps, ouverte à tous organisée au siège de Frapna Drôme Nature Environnement en janvier et mars 2016.

4.5.3. Jardin des Trinitaires

Le jardin partagé des Trinitaires (parc des Trinitaires à Valence) continue à fonctionner dans l'enthousiasme et rassemble tous ceux qui habitent l'agglomération valentinoise et souhaitent garder le contact avec la terre nourricière. Un règlement a été adopté par l'atelier et validé par le CA. Des permanences se sont mises en place au Centre d'Initiation à la Nature chaque premier samedi du mois à 14h.

4.5.4. Agriculteurs et producteurs locaux

Frapna Drôme Nature Environnement valorise et encourage les initiatives des producteurs locaux : en 2016, la Ferme des Volontoux à Beaumont-les-Valence, la Brasserie la Grange du Seigneur à Champis, une expérience d'houblonnière à Malissard ont fait l'objet d'articles dans les *épines*.

4.5.5. Soins par les plantes

Des adhérentes naturopathes auront contribué à faire connaître les vertus des plantes pour préserver notre santé et notre hygiène de vie. 3 articles auront été publiés dans la revue de l'association sur ce thème.

4.5.6. Autres

Les associations adhérentes sont sollicitées régulièrement pour diffuser leurs informations et dates d'animation sur le site Internet de Frapna Drôme Nature Environnement et sur les épingles drômoises.

4.5.7. Communication épingles drômoises



4.5.8. Perspective

Nous animerons à nouveau en 2017 une mutualisation des expériences locales autour de l'habitat participatif. Pour d'autres sujets, les propositions des adhérents seront les bienvenues...